Montréal jeudi 5 mars 2009 Le plus grand quotidien français d'Amérique 125e année N° 133 60 pages, 5 cahiers 75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale 89 ¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE



EXCLUSIF › BOXE

PAS D'ARGENT ? PAS DE COMBAT

Montréal risque de perdre un important gala puisque l'organisateur a omis de payer des promoteurs.

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN **SPORTS** PAGE **1**

PREMIÈRE D'*EONNAGATA*

ROBERT LEPAGE DANSE À LONDRES

ARTS ET SPECTACLES PAGE **1**





VITE, UN REMÈDE !

Après avoir volé les quatre derniers matchs, Jaroslav Halak, grippé, a dû céder sa place à Carey Price, qui n'a pas permis au Canadien de gagner.

SPORTS PAGES **4** ET **5**

PHOTO DEAN DUPREY, AP

CINÉMA AMÉRICAIN

ÇA NE TOURNE PAS ROND À MONTRÉAL

ARTS ET SPECTACLES PAGE **1**

FIN DES ÉCHANGES

GAINEY RESTE DE GLACE

Un pari très raisonnable LA CHRONIQUE DE **RÉJEAN TREMBLAY** **SPORTS** PAGE **3**



SEMAINE DE MODE

DUBUC LANCE LE BAL

MODE PAGES **1** ET **2**



EXCLUSIF

LES LIAISONS DANGEREUSES DE LA FTQ-CONSTRUCTION

Une enquête de la SQ met au jour des liens entre un dirigeant du syndicat et les motards criminels

DENIS LESSARD PAGE **A11**



GRANDS PARLEURS, PETITS ACHETEURS

De plus en plus de Québécois disent vouloir acheter une maison. Pourtant, le nombre d'invendues continue d'augmenter et les délais de vente s'allongent.

LA PRESSE AFFAIRES PAGES **2** ET **3**

CAISSE DE DÉPÔT

QUÉBEC ENTERRE L'IDÉE D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

TOMMY CHOUINARD PAGE **A12**

COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

40 MILLIONS DE MOINS POUR LA STM

ÉRIC CLÉMENT PAGE **A8**

AFGHANISTAN

UNE BOMBE EMPORTE TROIS SOLDATS CANADIENS

111 morts plus tard
LA CHRONIQUE DE **MICHÈLE OUIMET** PAGES **A2** ET **A3**

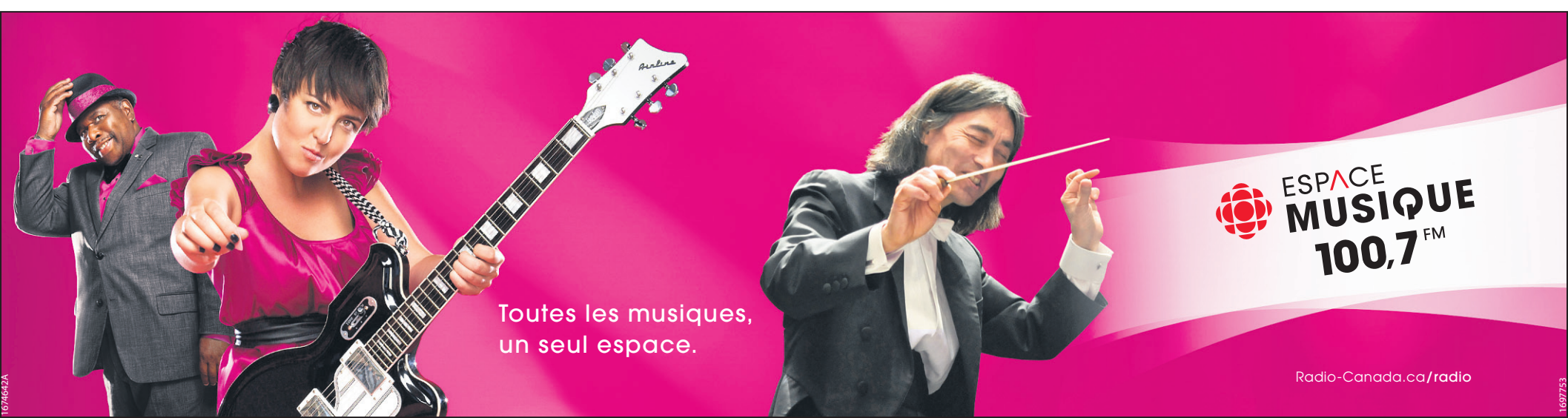
Une guerre comme ça
LA CHRONIQUE DE **PIERRE FOGLIA** PAGE **A5**



Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Quelle est la différence entre une plaque tectonique et Bob Gainey? La plaque tectonique bouge.

Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte

L-V 6 21924 98765 1



MISSION CANADIENNE EN AFGHANISTAN



TROIS AUTRES

La mort a de nouveau frappé les Canadiens en mission en Afghanistan mardi. Trois soldats, dont un jeune Québécois rattaché à la base de Bagotville, ont péri après la détonation d'un engin explosif improvisé. Cela porte à 111 le nombre de militaires canadiens tués depuis 2002 et confirme un peu plus ce que le premier ministre Stephen Harper disait il y a quelques jours sur l'impossibilité de gagner contre les insurgés. Mais les Occidentaux ont-ils les moyens d'abandonner ce pays qui, sans présence étrangère, est condamné à sombrer à nouveau dans le chaos ?



ANDRÉ DUCHESNE

Trois militaires canadiens ont été tués en Afghanistan mardi lorsque leur véhicule blindé a roulé sur un engin explosif improvisé caché sur une route. Comble de malchance, ces trois soldats revenaient d'une mission où ils avaient justement réussi à désamorcer un de ces engins meurtriers.

Deux autres membres de l'équipe ont été blessés. Ils ont été évacués vers la base aérienne de Kandahar où leur cas n'inspire pas de crainte. Leurs noms ne seront pas dévoilés.

La mort du caporal Dany-Olivier Fortin, rattaché à la base de Bagotville, ainsi que celle de l'adjudant Dennis Raymond Brown et du caporal Kenneth Chad O'Quinn, deux militaires ontariens, a plongé familles, amis et camarades dans le deuil.

Dans le concert de témoignages entendus hier dans les médias et lus sur l'internet, une des réactions les plus poignantes est venue de Mishelle Brown, la femme de l'adjudant Dennis Raymond Brown et mère de quatre enfants de 6 à 12 ans.

« Je m'attendais à cela. J'y étais préparée. Nous en avions parlé souvent », a-t-elle indiqué au cours d'une rencontre avec les médias.

Le couple avait aussi discuté de cette possibilité avec ses enfants et sur ce qu'ils feraient dans un tel cas.

Mishelle Brown a ajouté que son époux, membre de la Réserve du régiment Lincoln et Welland de la région du Niagara et constable spécial au sein de la Niagara Regional Police, avait travaillé fort pour que son employeur civil lui donne le temps nécessaire à accomplir son mandat militaire.

« Lorsque je lui demandais pourquoi il tenait tant à participer à la prochaine rotation, il répondait (en parlant des insurgés) : "Si on ne va pas les affronter dans leur cour, ce sont eux qui vont venir ici." »

Bagotville en deuil

À Bagotville, base aérienne du Saguenay à laquelle appartenait le caporal Dany-Olivier Fortin depuis 2002, la douleur était tout aussi palpable.

Dans un point de presse tenu en après-midi, les lieutenants-colonels Paul Dozois, commandant par intérim de la 3e Escadre aérienne, et Paul Prévost, commandant du 425e Escadron tactique dont faisait partie le jeune homme de 29 ans, ont insisté sur le fait que l'aide à la famille éplorée constituait leur première priorité.



Kenneth Chad O'Quinn



Dany-Olivier Fortin



Dennis Raymond Brown

PHOTOS REUTERS

Des équipes pour désamorcer les bombes

Au cours de l'été 2007, les Forces canadiennes avaient acheté de nouveaux véhicules et formé des équipes spécialement affectées au déminage des bombes artisanales en Afghanistan. Ces équipes, rassemblées sous le nom très technique de « Capacité d'ouverture d'itinéraire de circonstance » (COIC) se déplacent dans des véhicules Husky, Buffalo et Cougar achetés par la Défense au cours des dernières années. Ces véhicules au blindage renforcé ont pour mission de détecter et détruire les engins explosifs improvisés. L'armée n'a cependant pas précisé si les trois soldats tués hier faisaient partie d'une équipe de COIC. Selon le quotidien *The Globe and Mail*, ils faisaient plutôt partie d'une autre équipe appelée « Force d'intervention armée ».

— André Duchesne



DEPUIS SEPTEMBRE 2008 »

Tous les soldats canadiens tués au combat ont été victimes d'une bombe artisanale.

7 SEPTEMBRE — Le sergent Scott Shipway, du 2e Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry, meurt après l'explosion d'une bombe artisanale dans le district de Panjwayi, dans la province de Kandahar.

5 DÉCEMBRE — Le caporal Mark Robert McLaren, le soldat Demetrios Diplaros et l'adjudant Robert John Wilson sont tués par un engin explosif artisanal au passage de leur véhicule blindé lors d'une patrouille dans le district d'Arghandab, à l'ouest de Kandahar.

13 DÉCEMBRE — Le caporal Thomas James Hamilton, le soldat John Michael Roy Curwin et le soldat Justin Peter Jones sont tués lorsque leur véhicule heurte un engin explosif artisanal alors qu'ils patrouillent une zone près de Kandahar.

26 DÉCEMBRE — Le soldat Michael Freeman est tué lorsque son véhicule heurte un engin explosif artisanal dans le district de Zhari, près de Kandahar.

SOLDATS TUÉS

« Dany-Olivier Fortin était dévoué à sa famille, à sa communauté et à sa base, a déclaré Paul Prévost. C'était un jeune homme fier et responsable. Il était généreux de sa personne. »

Natif de Baie-Comeau, le caporal Fortin était un des nombreux militaires ayant son profil sur le populaire site de réseau social Facebook.

« Danny-O était un gars plein de vie, grand farceur, toujours prêt à aider et aimant la vie », a indiqué Bernard Lachapelle, un de ses amis enregistrés sur son site, dans un échange de courriels avec *La Presse*.

La dernière fois que le jeune Fortin avait écrit quelque chose sur son site Facebook remonte à samedi dernier. Une courte phrase, « Une autre journée calme », écrite en anglais. Fortin était fiancé. Sa famille immédiate, demeurant dans la ville de Saguenay, a indiqué qu'elle ne s'adresserait pas aux médias.

Quant à Kenneth Chad O'Quinn, autre jeune homme de 29 ans, il était rattaché à la base de Petawawa, en Ontario.

Encore les EEI

L'explosion qui a fauché la vie des trois hommes est survenue mardi, vers 17 h 40 (8 h 10, heure de Montréal) dans le district d'Arghandab situé au nord-ouest de la ville de Kandahar. D'aucuns estiment que depuis l'arrivée des troupes canadiennes dans la grande ville afghane du Sud, à la fin de 2005, les violences étaient plutôt contenues dans cette région, comparativement aux nombreuses attaques des insurgés commises par exemple dans les districts de Zhari ou de Panjwayi.

« Lorsque je lui demandais pourquoi il tenait tant à participer à la prochaine rotation, il répondait : " Si on ne va pas les affronter dans leur cour, ce sont eux qui vont venir ici. "»

Par contre, dans les dernières semaines, on a enregistré un regain d'activités et d'attaques dans ce secteur. Normalement, les talibans et les autres insurgés sont relativement calmes durant l'hiver et reprennent leurs offensives au printemps.

Au cours des six derniers mois, les 15 derniers soldats canadiens morts en Afghanistan ont tous péri à la suite de la détonation d'un engin explosif improvisé (EEI). Ces bombes artisanales, qui ont aussi fait des ravages dans les rangs des troupes américaines en Irak, sont fabriquées de mille et une façons et sont actionnées à distance, avec un fil ou par la pression des roues d'un véhicule passant dessus.

L'armée canadienne, comme toutes les autres forces occidentales déployées en Afghanistan, cherche par tous les moyens à contrer ces engins meurtriers. Elle a par exemple acheté des véhicules spéciaux pour les détecter et les détruire en bordure des routes. Elle a mis au point un système de brouillage d'ondes dans les cas de bombes actionnées par téléphone cellulaire ou même avec des ouvre-portes de garage.

Par ailleurs, l'achat d'hélicoptères par l'armée canadienne a justement pour objet la réduction des déplacements au sol afin de moins exposer les soldats en mission. Mais plusieurs opérations doivent encore être conduites au sol.

Le rapatriement des corps des trois soldats doit avoir lieu sous peu. Leur mort porte à 111 le nombre de militaires canadiens tués en Afghanistan depuis le début du déploiement en janvier 2002.

AFGHANISTAN : les pertes militaires par pays

États-Unis :	**661**
Royaume-Uni :	**149**
Canada :	**111**
Allemagne :	**28**
Espagne :	**25**
France :	**24**
Danemark :	**21**
Pays-Bas :	**18**
Italie :	**13**
Autres pays :	**45**
TOTAL :	**1095**

Source : iCasualties.org

111 morts plus tard



MICHÈLE OUIMET
CHRONIQUE

Trois soldats canadiens sont morts. Leur blindé a sauté sur une mine, mardi, à 17 h 40, en banlieue de Kandahar. Encore des morts : 111 depuis le début de la guerre.

À chaque mort, la même question revient : pourquoi cette guerre ? La question est plus lancinante depuis que le premier ministre Stephen Harper a avoué, lors d'une entrevue à CNN, que les Occidentaux ne gagneront pas la guerre.

« Jamais nous ne battrons les insurgés », a-t-il confié à un journaliste américain.

On ne peut pas accuser Stephen Harper d'être responsable de la mort de ces trois soldats. Trop facile. Le premier ministre a enfin eu le courage de dire la vérité même si elle fait mal. Une vérité toute nue. Le problème, c'est ce qu'on fait avec cette vérité. Pour l'instant, M. Harper ne bouge pas. Il a lancé sa bombe, puis il s'est tu. Zéro stratégie.

Que doit faire le Canada ? Rester en Afghanistan et continuer à se battre dans une guerre vouée à l'échec ? Ou se retirer et laisser le pays sombrer dans le chaos ? Car c'est ce qui arrivera, n'en doutez pas.

Que doit faire le Canada ? Rester en Afghanistan et continuer à se battre dans une guerre vouée à l'échec ? Ou se retirer et laisser le pays sombrer dans le chaos ? Car c'est ce qui arrivera, n'en doutez pas.

« Il y aurait les seigneurs de la guerre d'un côté et les talibans de l'autre, croit Didier Chaudet, spécialiste de l'Afghanistan. Ceux qui n'ont pas de milice seraient vite balayés, le président Hamid Karzaï en premier. »

Le même scénario catastrophe qui a suivi le retrait des Soviétiques risque de se répéter. Armés par les Américains, les seigneurs de la guerre ont combattu les Russes pendant 10 ans, puis ils se sont battus entre eux pour prendre le pouvoir. L'Afghanistan a alors basculé dans une sanglante guerre civile.

Les Occidentaux se sont royalement piégés en Afghanistan. Ils ne peuvent pas reconstruire sans se battre, car les talibans les attaquent. Et ils se battent pour reconstruire un pays qui risque de chavirer de nouveau dans la guerre civile après leur départ. L'Afghanistan sera détruit et il aura besoin – encore ! – d'être reconstruit. On tourne en rond. C'est pathétique.

Stephen Harper mise sur les soldats afghans. La relève. Je ne veux pas le décourager, mais ce n'est pas demain la veille que l'armée afghane pourra se frotter aux talibans. Les soldats sont sous-équipés et sous-entraînés. Une armée broche-à-foin davantage préoccupée par la qualité du *pot* qu'elle consomme en grande quantité que par la chasse aux talibans.

Les Occidentaux se sont lancés tête baissée en Afghanistan sans se douter de l'immensité de la tâche, de la résistance des talibans, de la force d'Al-Qaeda et de la complexité de ce pays, patchwork fait de clans, de tribus et d'ethnies.

Aujourd'hui, ils en paient le prix. Ils tournent en rond en laissant des morts sur le champ de bataille.

Le 20 août, il y aura des élections en Afghanistan. Le président Hamid Karzaï veut sauver sa tête. Sa cote de popularité est en chute libre, lui, le chouchou des Américains pendant des années, celui en qui l'Occident avait placé tous ses espoirs.

Karzaï a déçu. Son gouvernement est rongé par la corruption. Il vit dans sa bulle, à Kaboul, loin du peuple.

Il sait que les Américains sont en train de le lâcher. C'est pour ça qu'il a tenté un coup de force en essayant de devancer les élections de trois mois. Il voulait prendre de court ses opposants et la communauté internationale.

Mais hier, la commission électorale a tranché : les élections auront lieu en août. Avril est exclu : le pays est trop instable, les talibans trop menaçants.

Olivier Roy, expert de l'Afghanistan, croit que Karzaï va perdre. « Il est très impopulaire et la vague de mécontentement est très forte. »

Parmi les candidats à la présidence figure Gul Agha Sherzaï, ancien seigneur de la guerre et chef d'une puissante tribu pachtoune, les Barakzaï. Un homme à la réputation sulfureuse, immensément riche. Je l'ai rencontré trois fois.

La dernière fois, c'était en octobre 2007, chez lui, à Kaboul. Il était en retard, car il revenait de Sheerpur, un quartier ultrachic de la capitale où vivent trafiquants de drogue, ministres et seigneurs de la guerre dans des maisons gigantesques plus tapageuses les unes que les autres. Il avait visité un terrain que le gouvernement venait de lui donner.

Je lui avais demandé combien il valait. Il m'avait répondu en riant qu'il n'avait pas le temps de compter ses millions.

Et cet homme veut devenir président de l'Afghanistan. Ça vous donne une idée du pays.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueuse : michele.ouimet@lapresse.ca



2009 »

27 DÉCEMBRE — L'adjudant Gaétan Roberge et le sergent Gregory John Kruse sont tués par un engin explosif lors d'une patrouille dans le district de Panjwayi, à Kandahar.

6 JANVIER — Le cavalier Brian Richard Good, des Royal Canadian Dragoons, meurt lorsqu'une bombe artisanale explose au passage de son véhicule blindé dans le district de Shah Wali Kot.

31 JANVIER — Le soldat Sean David Greenfield, 25 ans, périt lorsque le véhicule blindé dans lequel il se trouvait a été soufflé par une bombe sur une route de la zone de Zhari, située à l'ouest de Kandahar.

3 MARS — L'adjudant Dennis Raymond Brown et les caporaux Kenneth Chad O'Quinn et Dany-Olivier Fortin perdent la vie lorsque leur véhicule blindé est touché par une bombe en bordure de route dans le district d'Arghandab.

PHOTOS MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

MISSION CANADIENNE EN AFGHANISTAN

Rapport trimestriel de l'engagement canadien en Afghanistan

Des progrès malgré tout, selon Day

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — Malgré une recrudescence de la violence et des attaques d'insurgés en Afghanistan, le Canada a pu réaliser des progrès dans les objectifs ciblés qu'il s'était fixés, a assuré hier le ministre du Commerce international, Stockwell Day.

Le gouvernement conservateur a rendu public, hier, le plus récent rapport trimestriel de l'engagement canadien en Afghanistan, qui témoigne d'une dégradation de la sécurité sur le terrain.

« Les violences se sont intensifiées », le climat d'insécurité s'est « accentué », les assassinats se sont « multipliés » et la province de Kandahar, sous contrôle canadien, a été fortement touchée par des attaques d'insurgés, stipule le rapport, qui fait état des progrès réalisés d'octobre à décembre 2008. Il s'agit en fait de « l'automne le plus meurtrier depuis la chute du régime taliban en 2001 », note le document.

Mais le président du comité ministériel sur l'Afghanistan, M. Day, a voulu se faire rassurant. « On est transparents, on note une augmentation des attaques, a dit le ministre. Mais malgré cela, nous avons fait des progrès dans une foule de secteurs. Tu peux avoir une augmentation de la violence tout en ayant de plus en plus de progrès. »

Par exemple, a-t-il dit, le Canada a terminé, à l'automne, la rénovation d'une école et entrepris la construction de huit autres, sur les 50 qui doivent être remises en état d'ici 2011.

Mais les attaques de plus en plus nombreuses d'insurgés freinent le développement, souligne le rapport. Selon M. Day, le déploiement de troupes supplémentaires américaines contribuera à assurer davantage de sécurité en Afghanistan.

Sur le plan politique, le processus de « réconciliation nationale », une des six priorités du gouvernement canadien, semble aussi mal parti.

« Face à la détérioration de la sécurité, il serait illusoire d'attendre des rebelles qu'ils soient nombreux à abandonner les combats, et du gouvernement qu'il amorce des négociations digne de ce nom », indique le rapport.

La publication de cet état de la situation survient alors que le bilan des pertes s'alourdit pour les militaires canadiens en Afghanistan, à la veille du déploiement de 1640 soldats québécois sur le terrain.

Morts

L'annonce de la mort de trois soldats canadiens mardi a relancé le débat, hier, à la Chambre des communes, quelques jours après que le premier ministre Stephen Harper eut affirmé en entrevue à CNN qu'il ne croyait plus en une victoire militaire.

Le chef du gouvernement, les ministres et les députés, ainsi que la gouverneure générale Michaëlle Jean, ont tous offert leurs condoléances aux familles touchées par ces pertes de vies.

Pour le ministre québécois Jean-Pierre Blackburn, ce triste incident vient appuyer les déclarations du premier ministre Harper à CNN.

« Face à la détérioration de la sécurité, il serait illusoire d'attendre des rebelles qu'ils soient nombreux à abandonner les combats, et du gouvernement qu'il amorce des négociations digne de ce nom », indique un rapport trimestriel.

« Ça nous montre la pertinence des propos de notre premier ministre. Un jour, il faut que le peuple afghan en vienne à assurer sa propre sécurité sur son territoire », a dit M. Blackburn.

L'opposition libérale réclame maintenant du gouvernement un plan stratégique pour la suite des choses et craint que le gouvernement conservateur n'attende en réalité que l'administration américaine de Barack Obama définisse la marche à suivre en Afghanistan.

« Ce que je ne veux pas, c'est que la stratégie du Canada en Afghanistan soit définie par les autorités américaines, par M. Holbrook (Richard), par M. Obama, a souligné le chef libéral, Michael Ignatieff. J'ai le plus grand respect du monde pour nos alliés, mais c'est à nous de définir notre stratégie. »

La solution, selon M. Ignatieff, passe par la nomination d'un représentant spécial canadien pour l'Afghanistan, à l'instar de la France et des États-Unis qui en ont nommé récemment.

« Nous voulons un envoyé spécial avec la capacité et l'autorité nécessaires de jouer un rôle crucial dans l'élaboration d'une stratégie pour le Canada », a dit le chef libéral.

Torture

Les députés bloquistes ont par ailleurs vivement réagi à un rapport du département d'État américain, daté du 25 février et cité hier par le quotidien *Le Devoir*, qui indique que la torture a toujours cours dans les prisons afghanes.

Le Bloc québécois a réclamé, en Chambre, que le Canada cesse le transfert des prisonniers aux autorités afghanes pour éviter le risque que ces derniers ne soient torturés.

Devant la fin de non-recevoir du premier ministre, qui a déploré qu'une telle question soit soulevée en ce jour de deuil, le chef du Bloc a accusé M. Harper de se cacher derrière une tragédie pour éviter de répondre aux questions.

« Le premier ministre utilise la mort de soldats à des fins bassement politiques. C'est proprement ignoble », a dit Gilles Duceppe en chambre.

Les libéraux ont pour leur part exhorté le gouvernement conservateur à démontrer hors de tout doute qu'il respectait la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre.

Le ministère des Affaires étrangères a indiqué en fin de soirée que depuis décembre 2007, il n'y avait eu aucune allégation de torture de prisonniers transférés aux autorités afghanes par les militaires canadiens.



PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

Le Canada a réalisé des progrès en Afghanistan malgré la violence, a dit le ministre Stockwell Day. Selon lui, le déploiement de troupes supplémentaires américaines contribuera à assurer davantage de sécurité dans le pays.

35 millions pour les élections

Le Canada participera à l'effort international visant à assurer la tenue d'élections en Afghanistan dans l'ordre et la sécurité. La ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, a annoncé une contribution « qui pourrait atteindre 35 millions d'ici 2011 » pour les différents processus électoraux dans les deux prochaines années. L'élection présidentielle, qui a été confirmée pour le 20 août 2009, hier, par la Commission électorale indépendante du pays, nécessitera à elle seule un financement international estimé à 260 millions de dollars. L'argent d'Ottawa devrait servir notamment au recrutement et à la formation du personnel électoral, au transport du matériel électoral et à la vérification des résultats.

— Malorie Beauchemin

La présidentielle maintenue en août en dépit de Karzaï

AGENCE FRANCE-PRESSE

KABOUL — La commission électorale a annoncé hier qu'elle maintenait la date du 20 août pour organiser l'élection présidentielle en Afghanistan, en dépit d'un décret du président Hamid Karzaï demandant un scrutin d'ici au 21 avril, conformément à la Constitution.

Mais la question reste entière de savoir qui va diriger le pays après le 21 mai, date de la fin du mandat d'Hamid Karzaï, que ses adversaires politiques accusent de vouloir se maintenir au pouvoir.

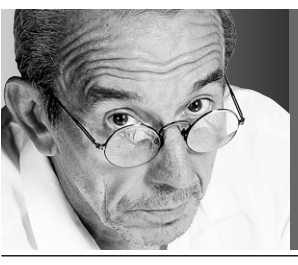
Selon la Constitution afghane, l'élection présidentielle doit avoir lieu de 30 à 60 jours avant la fin du mandat du président sortant, soit entre le 21 mars et le 21 avril.

« Nous acceptons et respectons le décret du président, mais son application n'est pas possible, car toutes les raisons qui nous avaient conduits auparavant à repousser la date sont toujours présentes, en particulier les conditions de sécurité et météorologiques », a déclaré le président de la commission électorale indépendante, Azizullah Ludin, au cours d'une conférence de presse. « Après un examen approfondi de la situation, la commission électorale est arrivée à la conclusion que pour tenir une élection transparente et équitable, elle devait maintenir la date du 20 août », a-t-il poursuivi.



† Le PDSF du modèle neuf Lexus ES 350 SfX A' 2009 est de 39 950 $. Le PDSF ne comprend pas les frais de transport et de préparation (1 895 $), l'immatriculation, les assurances, l'enregistrement, les droits sur les pneus neufs et les taxes. ‡ La remise incitative de 3 000 $ est offerte à tous les clients au détail à l'achat d'un modèle ES 350 2009, à l'exception de ceux qui louent ou financent l'achat par l'intermédiaire de Lexus Services Financiers à un taux d'intérêt spécial offert par Lexus dans le cadre d'un programme de faibles taux d'intérêt. Tous les taux de location et de financement annoncés sont des taux spéciaux. Les offres de remise incitative ont lieu au moment de la livraison. Consultez votre concessionnaire Lexus pour savoir si la taxe s'applique avant ou après l'application des remises incitatives dans votre juridiction. * Les offres de location et de financement sont faites par l'entremise de Lexus Services Financiers et sont conditionnelles à l'approbation du crédit. Ces offres d'une durée limitée sont valides pour une Lexus ES 350 SfX A' 2009. Exemple de location basé sur un terme de 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 2,9 %. Le paiement mensuel est de 378 $ avec acompte de 6 998 $ ou échange équivalent. Dépôt de sécurité de 0 $ et premier paiement mensuel exigibles au début du bail. L'obligation totale est de 27 037 $. Taxes, immatriculation, enregistrement, droits sur les pneus neufs et assurances en sus. Kilométrage limité à 96 000. Des frais de 0,20 $ pour chaque kilomètre supplémentaire s'appliquent. ** Exemple de financement basé sur un terme de 48 mois à un taux annuel de 2,9 % pour un PDSF de 39 950 $: le paiement mensuel est de 772 $ avec acompte de 5 000 $ ou échange équivalent. Le coût de l'emprunt est de 2 108 $ pour une obligation totale de 42 058 $. Taxes, immatriculation, enregistrement, droits sur les pneus neufs et assurances en sus. Les offres sont d'une durée limitée et sont valides uniquement pour les clients au détail chez les concessionnaires Lexus participants. Les concessionnaires Lexus sont libres d'établir leurs prix à leur discrétion. Une commande à l'usine peut être nécessaire. Les offres sont modifiables sans préavis et expirent à la fin du mois, à moins qu'elles soient prolongées ou révisées. Consultez votre concessionnaire Lexus pour tous les détails.

Une guerre comme ça



PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

Reprenons. Sauf les Anglais pour des raisons coloniales, l'Occident ne s'est jamais intéressé à l'Afghanistan et à ses guerres tribales. Quand l'Occident commence à s'intéresser à l'Afghanistan au début des années 80, ce n'est pas pour l'Afghanistan, c'est pour faire chier les Russes qui occupent le pays. Les Américains vont s'acoquiner entre autres avec les fous furieux religieux qui vont devenir les grands amis d'un certain ben Laden, en les armant et en les finançant.

Avec l'aide des Américains en sous-main, les Russes sont chassés en 1989. Les fous furieux devenus talibans prennent le pouvoir après une épouvantable guerre civile (1992-1996), et instaurent un régime islamique de grande terreur. Que fait l'Occident entre 1992 et 2001 pour empêcher cela? Rien. Nada. Sweet nothing. S'en contre-crisse. La démocratie? De quoi parlez-vous?

Arrive le 11 septembre 2001, les avions dans les tours du World Trade Center et sur le Pentagone, attentats commandités par un certain ben Laden et son ami le mollah Omar. Un mois plus tard, début des frappes américaines sur l'Afghanistan. La guerre juste. Tout le monde, ou presque, était d'accord avec cette intervention-là. Guerre juste, surtout en pensant à celle en Irak qui ne l'était pas.

Chassés du pouvoir, les talibans se replient dans les montagnes à la frontière du Pakistan d'où ils organisent la résistance.

Guerre juste ou pas, cela fait sept ans et demi qu'elle dure. De plus en plus d'observateurs, d'analystes de la question afghane, d'historiens, d'ethnologues, de journalistes de terrain, d'éditorialistes, de chroniqueurs, répètent que les Américains et leurs alliés de l'OTAN ne gagneront pas cette guerre sur le terrain parce qu'une guerre comme ça ne se gagne pas sur le terrain.

Une guerre comme ça?

Supposons que vous ayez des punaises chez vous. Vous faites venir des exterminateurs. Ils arrivent à cinq ou six, envahissent votre maison, shootent leurs trucs partout, gros chantier, gros dégâts, mais bon, il faut ce qu'il faut.

Le lendemain, les exterminateurs sont toujours là et deux jours après aussi. Ils vous expliquent que les punaises, c'est bien maudit: elles reviennent tout le temps. Ils restent pour vous protéger. Ils vont s'installer avec leur barda sur le toit et dans la chambre d'ami. On ne vous dérangera pas, promettent-ils, faites comme si on n'était pas là.

La vie reprend avec ces étrangers dans votre maison. Sont pas méchants. Vous veulent du bien. Ils vous veulent, notamment, la démocratie. La démocratie, la démocratie, répètent-ils tout le temps. Rappelez-vous, ils sont venus chasser les punaises. Ils ont des fusils pour tirer la punaise. Mais au fond, leur but, c'est la démocratie. Ils ne vous ont pas demandé votre avis; comment pourriez-vous ne pas vouloir la démocratie, cette culture commune à tous les pays développés (développés et capitalistes bien évidemment, vous ne l'avez peut-être pas encore remarqué, mais la démocratie est toujours livrée avec son mode de production).

Sept ans plus tard, une question vous turlupine: et si la démocratie était un concept purement occidental? Et s'il était plus naturel d'être démocrate quand on est norvégien que quand on est pachtoune? Vous ne voulez plus de punaises. Ça, c'est sûr. Mais voulez-vous la démocratie?

Je reprends. Les gens que vous avez appelés il y a sept ans et demi pour exterminer une invasion de punaises sont toujours là. Les punaises aussi. Elles ne sont plus au pouvoir – c'est un grand soulagement. Mais sont toujours aussi présentes dans le décor – c'est une grande inquiétude.

C'est ce que je voulais dire par «une guerre comme ça».

Plutôt que la parabole de la punaise, j'aurais pu emprunter celle du loup à ce colonel de l'armée soviétique (1): en Afghanistan, on cherchait des loups dans une vaste forêt, on a foutu le feu à la forêt et on est morts dans notre propre incendie.

Plus le temps passe, plus la forêt (le milieu) devient hostile. Plus les gens qui vous font des sourires le jour hébergent des talibans la nuit; soit qu'ils n'aient pas le choix, soit qu'ils ne savent plus ce qui est pire: le loup ou le chasseur? Le loup, du moins, est leur cousin.

Plus le temps passe, plus des enfants trouvent des engins explosifs en jouant. L'autre jour, trois enfants ont été tués. Les villageois se sont rassemblés pour scander «Mort aux Canadiens». Ce n'est pas nous, se sont défendus les militaires canadiens, probablement avec raison. Les villageois ont tout de même scandé, spontanément: «Mort aux Canadiens.»

On ne gagne pas ces guerres-là. Nous sommes nombreux à le dire depuis 2001. Que nous répond-on? On nous répond taisez-vous. Vous êtes indécents. Nos soldats meurent là-bas.

Effectivement. Il en mourait encore mardi dernier. Trois qui ont sauté sur une mine. Plus deux blessés. One ne gagne pas ces guerres-là.

M. Stephen Harper l'a reconnu mardi. Sous réserve qu'il ne se rétracte pas, je le félicite. Sous réserve qu'il ne nous dise pas une connerie du genre: je voulais dire que nous ne gagnerons pas cette guerre sur le terrain mais que nous resterons tant que l'armée afghane ne sera pas prête à la gagner pour nous. Sous cette réserve, je félicite chaudement M. Harper.

Mais alors, ces trois soldats, mardi, seraient morts pour rien?

Ils sont morts parce qu'ils étaient soldats. C'est un risque du métier de soldat. Au Canada, on est soldat par choix. Ceux qui meurent pour rien à la guerre, ce sont les conscrits, les civils dans leur maison bombardée par erreur, les enfants qui trouvent les mines qu'ont posées les soldats.

(1) Le colonel Viktor Baranets, ancien porte-parole de l'Armée rouge, cité par l'hebdomadaire français *Le Point*, numéro 1521.

Lutte contre les «crimes transfrontaliers»

La police de Montréal toujours bloquée aux frontières

ANDRÉ CÉDILOT

À l'heure où les gouvernements se targuent de vouloir enrayer les «crimes transfrontaliers», les spécialistes de la lutte contre le crime organisé de la police de Montréal n'ont toujours pas le feu vert pour entrer en Ontario ou dans une autre province quand ils suivent des criminels. L'inverse est aussi vrai, sauf dans le cas de policiers de la Sûreté du Québec et de la police provinciale de l'Ontario (OPP) munis d'autorisations spéciales.

«On perd notre statut d'agent de la paix dès qu'on quitte la province», explique un officier de la police de Montréal.

Le ministère de la Sécurité publique assure pourtant depuis quelques années qu'il va régler le problème avec ses homologues provinciaux, mais le dossier traîne. Depuis un bon moment déjà, plusieurs policiers montréalais ont même prêté serment et rempli les formulaires de «shérif ad hoc» qui leur permettraient d'agir à l'extérieur des frontières québécoises. La liste d'origine soumise par la police de Montréal comprenait les noms de quelque 125 enquêteurs.

«On perd notre statut d'agent de la paix dès qu'on quitte la province», explique un officier de la police de Montréal. En étant limités au territoire québécois, les policiers montréalais doivent rebrousser chemin dès qu'un suspect sous filature franchit la frontière. Ils ne peuvent non plus procéder à une arrestation dans une autre province – le Code criminel est pourtant le même partout au Canada! – ou faire de la surveillance sans l'aide des policiers locaux.

Sans nécessairement compromettre les enquêtes, l'interdit «extraterritorial» complique énormément le travail des détectives montréalais. «Ça rend notre tâche plus difficile, mais ça étire surtout les enquêtes, ce qui entraîne d'importants coûts inutilement. Faute de poursuivre la filature, on perd parfois des éléments de preuve indispensables. C'est sans compter les pirouettes qu'il faut faire pour rattraper le temps perdu. Et qui paie au bout du compte? Le justiciable», de déplorer l'un d'eux.

Depuis que les réseaux de trafiquants de marijuana québécois font dans l'exportation aux États-Unis, les policiers doivent fréquemment intervenir en sols voisins, le plus souvent en Ontario et au Nouveau-Brunswick. En cours d'enquête, dans les cas où ils ont des raisons de croire que le trafiquant va quitter le territoire québécois, ils s'en remettent à la Sûreté du Québec ou demandent l'aide de collègues des autres provinces. Déjà débordés, il arrive que ceux-ci ne puissent prendre la relève ou qu'ils assignent des effectifs insuffisants. Une fois l'enquête terminée, ces mêmes policiers sont souvent contraints de venir témoigner à Montréal.

Le sous-ministre de la Sécurité publique, Robert Lafrenière, qui devrait normalement suivre le dossier, n'a pas rappelé *La Presse*. Un porte-parole, Mario Vaillancourt, s'est contenté de dire que la situation était inchangée. «C'est le statu quo», a-t-il dit, en nous référant à la police de Montréal et à l'OPP.

Un Montréalais coincé au Soudan dépose une plainte contre le SCRS

JIM BRONSKILL
LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un Montréalais coincé au Soudan après avoir été lavé de tout soupçon le liant à des organisations terroristes a déposé une plainte contre le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Toutefois, l'organisme chargé de surveiller les activités du SCRS affirme qu'il pourrait ne pas avoir l'autorité nécessaire pour mener une enquête complète sur cette affaire.

Abousfian Abdelrazik, citoyen canadien qui a de la famille à Montréal, a été arrêté au Soudan en 2003 lorsqu'il visitait sa mère malade. Aucune accusation n'a cependant été déposée contre lui. Il soutient que des agents du SCRS et du FBI l'ont interrogé.

Les autorités soudanaises l'ont relâché, et la Gendarmerie royale du Canada a dit qu'il n'existait aucune information le liant à des activités criminelles.

Étant dans l'impossibilité de prendre l'avion parce que son nom figure sur une liste noire de sécurité de l'Organisation des Nations unies, M. Abdelrazik demeure coincé à l'ambassade du Canada à Khartoum.

Insatisfaits des explications fournies par le SCRS sur son rôle dans cette affaire, les avocats de M. Abdelrazik ont porté plainte en son nom auprès du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, organisme qui surveille les opérations du SCRS.

Dans sa réponse, datée du 13 février, le comité de surveillance a indiqué son intention de déterminer si une enquête sur cette affaire relevait de sa compétence. Le comité évaluera, entre autres choses, sa «capacité à mener une enquête complète sur les actions du SCRS, étant donné l'implication alléguée d'un autre ministère ou d'autres pays».

Selon un des avocats de M. Abdelrazik, Paul Champ, un organisme chargé de surveiller les activités du SCRS de même que celles des autres agences devrait exister pour pouvoir obtenir toute la vérité.

SOMMAIRE

Amusez-vous!	MODE **6**	Horaire télévision	ARTS **4**
Astrologie du jour	AFFAIRES **14**	Loteries	A **8**
Bourses	AFFAIRES **12** et **13**	Monde	A **19** à **21**
Décès	ACTUEL **4** et **5**	Petites annonces	ACTUEL **3** et AFFAIRES **4**
Forum	A **22** et **23**	Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo

Ensoleillé en matinée, quelques flocons en après-midi, maximum **-3**, minimum **-3**. MODE **4**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca



LE COMPLET
FINES RAYURES MARINA 795.00
DE NOTRE COLLECTION **TIGER OF SWEDEN**, UN COMPLET COUPÉ DANS UN MÉLANGE TRÈS LÉGER LAINE ET SOIE QUI NE FROISSE PAS. TEXTURE PIQUÉE TRÈS SUBTILE EN BLEU ET BLANC. FENTE MÉDIANE, PANTALON ÉTROIT SANS PLIS. 36 À 44. CHEMISE 88.00, CRAVATE 78.00

simons

1738115A

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

Enfants de la Mission de l'Esprit-Saint qui ne fréquentent pas l'école régulière

La ministre Courchesne préoccupée

MARIE ALLARD

La scolarisation de jeunes du groupe religieux la Mission de l'Esprit-Saint dans une école clandestine, révélée par *La Presse*, préoccupe la ministre de l'Éducation Michelle Courchesne. « Ça m'inquiète énormément, c'est évident », a-t-elle dit hier.

Les 150 enfants de la Mission de l'Esprit-Saint n'ont pas été inscrits dans les écoles régulières, après la fermeture de leur école illégale, l'Institut Laflèche, par ordonnance de la Cour supérieure en 2007. Ils sont scolarisés par leurs parents ou se regroupent dans des écoles clandestines situées dans des maisons privées.

L'une d'elles, située à Crabtree, était connue du Ministère, qui l'a inspectée en juin dernier. Sans la faire fermer. « On me dit qu'ils sont en demande de permis, a indiqué la ministre. Il faut bien comprendre qu'il y a des étapes légales qui doivent être suivies. Mais quant à moi, il faut qu'on agisse le plus rapidement possible dans ces situations-là. »

Hier, le Ministère a « fait des rappels » à la commission scolaire des Samares pour s'assurer que les enfants de la Mission soient bien évalués, a assuré Jean-Pascal Bernier, attaché de presse de M^me^ Courchesne.

Quant au fait que des enfants continuent de fréquenter l'Institut Laflèche pour des activités parascolaires ayant lieu en plein jour, la ministre n'y peut rien, selon M. Bernier. « Comme le jugement permet les activités parascolaires, le Ministère ne peut pas intervenir », a-t-il dit.

Il faut sortir les jeunes de là, dit le PQ

« Il y a du laxisme là-dedans, a dénoncé Pierre Curzi, critique péquiste en matière d'éducation. Il faut sortir les jeunes de là, que la ministre prenne courageusement la décision de dire: ça suffit et on va agir. S'il n'y a pas de moyens législatifs, qu'on fasse des modifications. On va être d'accord avec une réglementation qui permet d'intervenir au moment où la santé psychologique et le futur de jeunes enfants, qui sont visiblement victimes, sont en jeu. »

« Nous ne commenterons pas », a quant à lui fait savoir Gary Baribault, porte-parole de la Mission de l'Esprit-Saint, par courriel.

La municipalité de Crabtree ignorait qu'une maison privée de son territoire sert d'école clandestine pour 11 adolescents. « Dans cette zone-là, on ne permet pas les services éducationnels comme une maternelle ou une école », a dit Christian Gravel, directeur général adjoint de Crabtree.

M. Gravel croyait que la propriétaire de la maison de la 9^e^ rue n'enseignait qu'à ses propres enfants (ce qui est légal). « Ça ne sera pas permis d'avoir une école là, a-t-il affirmé. Le conseil municipal ne veut pas qu'on permette les écoles sur tout le territoire. »



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Onze adolescents liés à la Mission de l'Esprit-Saint étudient dans une école clandestine située à Crabtree. On voit ici le vestiaire, au rez-de-chaussée de la maison.

Travaux de 1,1 million à l'Institut Laflèche

La Presse a par ailleurs appris que l'Institut Laflèche a fait des travaux d'agrandissement d'une valeur de 1,1 million, selon l'architecte qui a fait les plans. « Ça doit être fini depuis à peu près deux ans, a dit Michel Tellier, architecte chez Tellier & Carvalho architecture, de Joliette. Un premier projet a consisté à « modifier de l'existant » et le second, « c'était l'ajout de la cuisine centrale avec quatre locaux à l'étage pour l'enseignement », a-t-il expliqué.

Quelle est la fonction de ces ajouts, puisque l'école y est interdite? « C'était construit en rapport avec des besoins futurs, a indiqué M. Tellier. Je sais qu'ils font des réunions. Ce n'est pas occupé comme avant. » À l'époque où il y avait une école, « c'était des parents qui enseignaient là, c'était vraiment fait en autonomie. D'ailleurs, le gouvernement du Québec devrait encourager ça, ça ne lui coûte rien », a estimé l'architecte.

Avec la collaboration de Tommy Chouinard



Déneigement et sécurité des piétons

Projet Montréal propose une « brigade trottoir »

ÉRIC CLÉMENT

Pour améliorer le déneigement à Montréal et assurer la sécurité des piétons, le chef du parti Projet Montréal, Richard Bergeron, propose de créer une « brigade trottoir », de faire fondre la neige à certains endroits publics et de confier la gestion des contrats de déneigement à la ville centre pour des raisons d'efficacité et d'économie.

M. Bergeron a dit hier que Montréal « fait très bien le déneigement » et que cette activité, qui représente 128 millions en 2009, n'est pas coûteuse (3,2 % du budget de la Ville). Là où le bât blesse, dit-il, c'est entre les chutes de neige. Il a donné pour exemple le mois de janvier, durant lequel il n'a pas assez neigé pour que le déneigement soit effectué, mais les trottoirs étaient pourtant souvent dangereux, car enneigés ou glacés.

Il propose une brigade dont la tâche sera, en tout temps, de déneiger, déglacer, laver, nettoyer, balayer les trottoirs et rendre les trottoirs propres. Formée de 3 à 5 équipes de 5 à 8 personnes, elle serait sous la responsabilité de la ville centre. Les citoyens pourraient faire appel à cette brigade en composant le 311. La création de cette brigade coûterait 10 millions.

Il propose aussi d'installer des systèmes chauffants sous des trottoirs ou des bouts de rue en pente pour y améliorer la sécurité, la glace ne s'y formant pas. Il estime le coût d'installation du système à 75 $/m2. Pour De Bullion, entre Ontario et Sherbrooke Est, cela coûterait un million.

Enfin, il veut stimuler la compétition dans l'attribution des contrats de déneigement en centralisant leur gestion à la ville centre. Il souhaite que la Ville s'inspire de Lévis, qui utilise un système à deux enveloppes pour attribuer tout contrat. Dans la première enveloppe, le contractant répond aux critères de qualité exigés par la ville, et, dans la seconde, il expose le prix demandé.

« Si tu ne te qualifies pas à la première enveloppe, on n'ouvre pas la seconde, dit M. Bergeron. Cela apporterait plus de transparence et plus de sécurité. »

M. Bergeron estime que ces propositions « ne sont pas compliquées et applicables dès l'an prochain ». Elles se retrouveront dans le programme de Projet Montréal, dans le cadre des prochaines élections.

Pour le nouveau Monsieur Propreté à la Ville, Luis Miranda, la brigade trottoir est trop coûteuse et suffirait pour le seul centre-ville, dit-il, ajoutant que les arrondissements ont déjà leur brigade. M. Miranda a déjà rencontré 12 arrondissements pour améliorer le déneigement. « Quant aux contrats de déneigement, je vais voir ce qui s'est fait à Lévis, dit-il. C'est vrai qu'il faut mettre en place de meilleures pratiques. Je vais regarder tout ça. »

Du cardio pour vos pouces



BELL TÉLÉ

165 canaux

19 $/MOIS[1]

les 24 premiers mois avec le Forfait de Bell[2]

Une économie de plus de 10 $/mois comparativement au prix du câble[3]

- Les réseaux principaux dont SRC, TQS, TVA et Télé-Québec
- 20 canaux spécialisés parmi les plus populaires tels que RDS, Musique Plus, Télétoon, SÉRIES+ et Canal Vie
- 23 canaux en haute définition
- Installation complète sans tracas gratuite[4]

1 866 755-6424 • bell.ca/165canaux • Visitez un magasin Bell

Offert dans les magasins Bell suivants :

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
BELOEIL
Mail Montenach
BLAINVILLE
Les Galeries de Blainville
BOISBRIAND
Faubourg Boisbriand
BOUCHERVILLE
1052, rue Lionel-Daunais
BROSSARD
Mail Champlain
Quartier DIX30
CHAMBLY
909, boul. De Périgny
CHÂTEAUGUAY
Centre Régional Châteauguay
COATICOOK
Place J.R. Lefebvre
COWANSVILLE
Domaine du Parc
DELSON
5, route 132
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3352, boul. des Sources
3699, boul. St-Jean
DORION-VAUDREUIL
84, boul. Harwood
DORVAL
Les Jardins Dorval
DRUMMONDVILLE
2265, boul. St-Joseph
Promenades Drummondville
GATINEAU
1065, boul. de la Carrière
Promenades de l'Outaouais
GRANBY
Galeries de Granby
HULL
Galeries de Hull
JOLIETTE
127, boul. St-Charles-Borromée Nord
Les Galeries Joliette
LACHINE
2409, 46e Avenue
LAFONTAINE
2121, boul. Labelle
LASALLE
7567, boul. Newman
Carrefour Angrignon
LAVAL
1655, boul. St-Martin Ouest
5330, boul. des Laurentides
Carrefour Laval
Carrefour Laval – kiosque
Centre commercial Duvernay – kiosque
Centre Laval
Mégacentre Ste-Dorothée
Mégacentre Vimont Laval
LONGUEUIL
666, Place Trans-Canada
2771, boul. Jacques-Cartier Est
Place Longueuil
MAGOG
Galeries Orford
MONTRÉAL
892, rue Ste-Catherine Ouest
4098, rue Ste-Catherine Ouest
4399, rue St-Denis
6855, rue St-Jacques Ouest
8900, rue Lajeunesse
9280, boul. de l'Acadie
Boul. Décarie (angle Jean-Talon)
Carrefour Industrielle Alliance
Centre Eaton – kiosque
Centre Rockland
Faubourg Ste-Catherine
Place Alexis-Nihon
Place Dupuis
Place Versailles
Plaza Côte-des-Neiges
Promenades Cathédrale – kiosque
Tour Jean-Talon (rez-de-chaussée)
MONTRÉAL-NORD
Place Bourassa
MONT-TREMBLANT
517, rue de St-Jovite
PINCOURT
Faubourg de l'Île – kiosque
POINTE-AUX-TREMBLES
12530, rue Sherbrooke Est
POINTE-CLAIRE
Centre Fairview
REPENTIGNY
309, rue Notre-Dame
Les Galeries Rive-Nord
ROSEMÈRE
232, boul. Curé-Labelle
Place Rosemère
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre commercial Valleyfield
SHAWINIGAN
Plaza de la Mauricie
SHERBROOKE
2700, rue King Ouest
4505, boul. Industriel
Carrefour de l'Estrie
Place Belvédère
SOREL
Les Promenades de Sorel
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades St-Bruno
STE-AGATHE-DES-MONTS
80A, boul. Morin
ST-EUSTACHE
66, rue Dubois
Place St-Eustache
ST-HUBERT
3879, boul. Taschereau
5190, boul. Cousineau
ST-HYACINTHE
Galeries St-Hyacinthe
ST-JEAN-SUR-LE-RICHELIEU
391, boul. du Séminaire Nord
Carrefour Richelieu
ST-JÉRÔME
Le Carrefour du Nord
ST-LAURENT
4232, rue Seré
La Place Vertu
ST-LÉONARD
4524, rue Jean-Talon Est
6050, boul. Métropolitain Est
ST-SAUVEUR-DES-MONTS
153, rue Principale
TERREBONNE
1729, chemin Gascon
Galeries Terrebonne
TROIS-RIVIÈRES
5691, boul. Jean-XXIII
Centre Les Rivières
VICTORIAVILLE
567, boul. des Bois-Francs Sud
La Grande Place des Bois-Francs

la vie est Bell

1723834A

Offert chez les détaillants suivants : BEST BUY La clef de sol Dumoulin Électronique DIRECT FUTURE SHOP sonxplus STÉRÉO PLUS

L'offre prend fin le 31 mars 2009. Offert aux nouveaux clients résidentiels de Bell Télé du Québec, là où l'accès et la visibilité directe le permettent. Frais pour service numérique (3$/mois par compte) en sus. En cas de résiliation anticipée, des frais d'ajustement de prix s'appliquent. Modifiable sans préavis et ne peut être combinée avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. **(1)** Le tarif mensuel inclut le service Base Numérique (26$) et 3 forfaits Français (13$), moins un crédit de 10$ pour les mois 1 à 24 et le rabais du forfait de10$. Le tarif alors courant (maintenant 39$, sujet à changement), moins le rabais du forfait de 10$, s'applique par la suite. Nécessite un récepteur HD ou RVP (en sus) admissible au Forfait. **(2)** Réservé aux clients qui s'abonnent à au moins deux services sélectionnés. Voir bell.ca/forfaitdebell. **(3)** En date du 2 février 2009. Comparativement au Service de base (numérique) de Vidéotron avec l'ensemble Sur mesure à 15 chaînes, incluant le rabais de forfait de 3$, à 29,99$/mois. **(4)** Détails au bell.ca/installationincluse.

1723836

ACTUALITÉS

Compressions de 155 millions à la Ville

Montréal sabre même à la STM

ÉRIC CLÉMENT

N'ayant pas anticipé que la crise économique serait aussi grave, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a annoncé des compressions majeures, hier: 155 millions supprimés en 2009 pour équilibrer le budget municipal, dont 40 millions sabrés dans le seul budget de la Société de transport de Montréal (STM).



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, était entouré du responsable des finances de la ville, Sammy Forcillo et du président du comité exécutif, Claude Dauphin pour annoncer des coupes de 155 millions en 2009 pour équilibrer le budget municipal, dont 40 millions sabrés dans le seul budget de la Société de transport de Montréal.

Comme les gouvernements du Québec et du Canada ne financent toujours pas suffisamment la Ville, le spectre d'une hausse de taxes revient hanter la municipalité en 2010 et même peut-être dès cette année dans certains arrondissements, avertit le chef de l'opposition, Benoit Labonté.

Le maire avait le profil bien bas, hier, en conférence de presse. « Notre plus grande réalisation est de gérer avec rigueur », a-t-il commencé. Mais la crise l'a rattrapé… Son administration avait anticipé une augmentation des coûts des caisses de retraite de 6 %. En fait, c'est 20 %. Coût: 30 millions. Même chose avec les intérêts que la Ville perçoit sur ses liquidités d'un milliard. Avec un taux d'intérêt au ras des pâquerettes, Montréal a déjà perdu… 25 millions. Et tout est à l'avenant, la baisse anticipée des revenus des droits des mutations, celle des permis de construction, etc.

Comme le maire attend toujours de MM. Charest et Harper l'argent nécessaire pour à la fois financer correctement les transports en commun et entamer les travaux d'infrastructures promis haut et fort en janvier par les conservateurs, la Ville n'a pas le choix d'agir sans attendre.

Quelque 95 millions sont donc générés immédiatement avec plusieurs décisions: masse salariale de la Ville réduite de 2 %; honoraires professionnels encourus avec des firmes externes réduits de 30 %; gel du salaire des élus; gel de l'embauche et non-comblement des postes vacants au sein de la fonction publique.

Sur les 60 millions restants à trouver, quarante concernent la STM (voir texte ci-dessous). De plus, comme *La Presse* l'annonçait hier, les arrondissements vont aussi devoir racler leurs fonds de tiroirs: 2,5 % de leur budget total va y passer. Le maire, qui promet que les services ne seront pas réduits, a créé un comité du budget composé du président du comité exécutif, Claude Dauphin, du responsable des Finances, Sammy Forcillo, et du directeur général de la Ville, Claude Léger.

Tous trois vont « concevoir un plan de rationalisation dans les plus brefs délais » et « discuter » avec les arrondissements pour dégager 20 millions d'économies. Le maire a dit que les arrondissements ne seront peut-être pas tous touchés, sous-entendant que les plus pauvres seront peut-être épargnés… si les plus riches font un effort supplémentaire. Ce qui a fait dire à Benoit Labonté qu'il a « hâte de voir quels arrondissements vont se porter volontaires ! »

C'était d'ailleurs un bon jour pour Benoit Labonté, hier. Sans le claironner, il a tout de même glissé qu'il avait prévenu l'automne dernier l'administration municipale qu'elle était trop timide par rapport aux rafales que la crise laissait deviner. Lors de la présentation du budget 2009, le 26 novembre, le chef de Vision Montréal avait tourné en dérision la somme de 11,8 millions prévue par la Ville pour affronter les fluctuations des marchés financiers.

« Comme si le maire pensait qu'il y avait un microclimat économique et financier au-dessus de Montréal, avait alors dit M. Labonté. Québec a augmenté ses taxes de 9 %. Ces 11,8 millions font de nous la risée des marchés mondiaux. »

Hier, M. Labonté a condamné le fait que l'administration Tremblay-Dauphin ait été « en mode réaction » plutôt que d'avoir préparé le terrain. « Maintenant, on va attaquer directement le nombre et la qualité des services dans les arrondissements, les heures d'ouverture des bibliothèques, les patrouilles policières, etc. Sans compter que l'administration n'a proposé aucun plan d'action pour sortir de la crise. »

M. Labonté affirme que si l'administration avait appliqué la médecine qu'il a administrée dans Ville-Marie, soit de réduire de 5 % le budget « sans supprimer de postes, de programmes ou de services », la Ville de Montréal aurait pu dégager 200 millions par an. Cela aurait évité, dit-il, que des arrondissements soient peut-être forcés d'adopter dès cette année de nouvelles taxes spéciales et que des hausses de taxes interviennent en 2010… après les prochaines élections municipales.

EN BREF

Stationnement: restrictions reportées

À cause du froid qui sévit depuis le début du mois, l'arrondissement de Ville-Marie a reporté au 23 mars le début de la période des restrictions de stationnement dans ses rues résidentielles. Habituellement, les automobilistes doivent déplacer leur voiture du 1er mars au 1er décembre pour permettre le nettoyage des rues. Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, qui a adopté la résolution mardi, a statué qu'il faisait encore trop froid pour sortir la machinerie de nettoyage. Les citoyens doivent prendre notre que les panneaux de stationnement ne seront pas modifiés en conséquence.

— Catherine Handfield

Coupe de 40 millions à la STM

« Le service ne sera pas réduit », dit son président

ÉRIC CLÉMENT

Voir son budget de 1,028 milliard réduit de 4 % alors qu'on vient tout juste de prendre en main la destinée de la Société de transport de Montréal (STM) n'est pas vraiment ce qu'il y a de plus reposant. Mais le conseiller municipal Michel Labrecque, nouveau patron de la STM, n'a pas été surpris par l'annonce des compressions à la Ville de Montréal et il a dit à *La Presse*, hier, que le service aux usagers ne sera pas diminué.

Décidément, les transports en commun vivent des heures difficiles. La STM manque d'argent au moment même où les Montréalais n'ont jamais autant eu le goût et le besoin de prendre le bus et le métro. Et l'administration Tremblay-Dauphin lui demande maintenant de « faire un effort dans le même sens que la Ville de Montréal ». Mais Michel Labrecque ne panique pas.

« J'ai la couenne dure », dit-il. Hier, il a discuté de la situation en conférence téléphonique avec les membres de son conseil d'administration. La semaine prochaine, la STM annoncera des mesures particulières. Mais elle anticipait la situation, dit-il. Les améliorations de service planifiées il y a plusieurs mois, notamment l'arrivée de nouveaux autobus, seront mises en œuvre.

« Le 40 millions est dans les opérations, pas dans les infrastructures, dit-il. Ottawa va financer des programmes d'infrastructures, ce qui veut dire qu'on maintient tout ça car c'est de la création d'emplois dans le domaine de la fabrication du matériel roulant, dans l'entretien de nos stations ou de nos escaliers mécaniques. »

M. Labrecque pense que cette compression de 40 millions sera atteinte en faisant des coupes ici et là. « Comme pour notre parc informatique, on avait prévu de renouveler 20 % de la flotte sur cinq ans, on le fera sur sept ans, sur 13 % de la flotte. On ira chercher un ou deux millions. On peut aussi aller chercher un, deux ou trois millions avec des revenus majorés de notre filiale Transgesco. »

Il a mis sur pied un comité de vigie sur l'achalandage pour suivre chaque semaine la fréquentation du réseau. Car en temps de crise, il arrive que la fréquentation baisse, à cause des pertes d'emplois. Pour l'instant, la fréquentation se maintient.

« Ça c'est une bonne nouvelle. Les portes tournent. Il faut tenir le fort et transporter notre monde; leur sourire et leur dire "oui, on sait que c'est serré, mais merci d'être à bord". On va tout faire pour relancer, activer, accélérer les négociations avec Québec sur le financement global du transport collectif. La ministre Boulet n'est pas fermée. Elle voit bien qu'on est obligé de boucler nos budgets et qu'on ne peut pas faire de déficit. On va plaider notre cause de nouveau pour qu'on nous donne un coup de pouce. »

LOTO QUÉBEC — Résultats des tirages du : 2009-03-04

La Roulé aux Oeufs d'OR — La Roulé aux Oeufs d'OR Plus

1 25 000 $: 938128 — 2 50 000 $: 556421 — 3 100 000 $: 138103 décomposables

Numéros «Télé» 665820 204127 274971 non décomposables — Numéro boni 23

LOTTO 6/49 : 07 15 23 25 27 40 — compl. 43

Québec 49 : 09 23 26 32 41 49 — compl. 48

La Quotidienne : 3 538 — 4 2761

Banco : 03 09 10 12 18 20 25 30 32 35 36 37 39 42 47 51 54 60 65 66

Triplex : 12 13 18 32 33

Astro : Jour 02 - Mois MARS - Année 46 - Signe VERSEAU

Extra : 6261999

MULTI MILLIONS — VOTRE MEILLEURE CHANCE* DE GAGNER 5 MILLIONS! TIRAGE LE 31 MARS. *PAR L'ACHAT D'UN BILLET DE LOTERIE AU QUÉBEC.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotoquebec.com

promotion

FAITES SORTIR LE MÉCHANT

Vous toussez à fendre l'âme, vous manquez d'énergie, de concentration? Oui, la vie est misérable. Connaissez-vous Bronchosyl?

* Ce sirop émollient et agréable au goût, aide à combattre la toux causée par le rhume et la bronchite. Bon pour toute la famille.

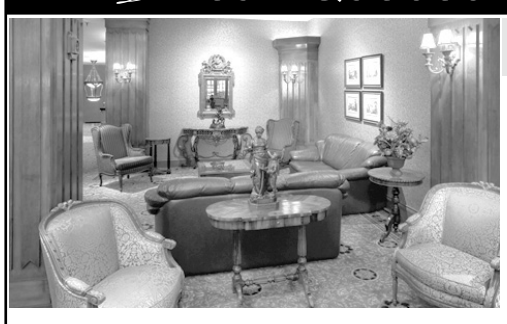
N'attendez plus. Bronchosyl, une réponse naturelle, agréable au goût, vient rapidement à l'aide. Voici les principaux ingrédients contenus dans ce sirop remarquable : de la scille blanche qui favorise le décongestionnement de l'appareil respiratoire. De la racine de Senega pour aider l'élimination de mucosités épaisses et souvent visqueuses. De l'euphorbe connu sous le nom de « Euphorbe à latex blanc «, un antitussif doux et naturel qui favorise également l'élimination du mucus. De la laitue sauvage, apaisante et antipasmodique. Du chlorure d'ammonium qui est un excellent expectorant. Il fluidifie le mucus et aide à son élimination.

Bronchosyl est un sirop recommandé pour toute la famille. Ses ingrédients travaillent en douceur, et ne produit pas d'excitation ou de somnolence. Tout est là pour vous aider. On est bien mieux joyeux et en bonne santé, que triste et malade.

Bronchosyl : titulaire d'une nouvelle licence et reconnu par les autorités gouvernementales comme produit de santé naturel : NPN 00415693.* Ces allégations font partie intégrante de la licence. En vente partout mais pas n'importe où!

1685880 — 1731794

Vieux-Québec en forfait



Forfait Vieux-Québec
• 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
• Petit déjeuner américain
• Frais de service
Spa du Manoir!

À PARTIR DE 145 $ TAXES EN SUS
POUR 2 PERS., POUR 1 NUIT
Valide jusqu'au 30 avril 2009

TROISIÈME NUIT À 50%
Applicable sur tarif régulier - chambre seulement
Valide jusqu'au 30 avril 2009

HÔTEL MANOIR VICTORIA ★★★★

44, côte du Palais, Vieux-Québec (Québec) G1R 4H8
www.manoir-victoria.com • 1 800 463.6283

1677271A — 1677288



CAMPS DE VACANCES ET DE JOUR

Reportage publicitaire

UNE FOULE D'ENDROITS POUR VOS ENFANTS CET ÉTÉ!

Un cahier spécial à conserver le samedi 7 mars dans *La Presse*

1736055A

Ville de Laval Un dépotoir dans la liste des milieux naturels récemment acquis

La politique de conservation critiquée

CHARLES CÔTÉ

Laval dépensera 40 millions d'ici 2020 pour acheter des milieux naturels, mais veut continuer de tenir secrets les contours exacts des zones de conservation qu'elle entend désigner, ce qui lui attire des critiques.

Le maire de Laval Gilles Vaillancourt assure que cette approche décourage la spéculation immobilière et favorise des transactions de gré à gré avantageuses. « Notre patience nous a permis jusqu'ici de faire de bonnes acquisitions, a affirmé en entrevue M. Vaillancourt. Je comprends que les écologistes veulent un portrait plus clair, mais le contribuable le paierait cher. »

Cette pratique ne sert qu'à brouiller les pistes, selon Guy Garand, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Laval (CREL). « Des acquisitions sont importantes, mais certaines ne font pas partie des plans », dit-il.

« Laval existe depuis 44 ans et il n'y a toujours aucun grand parc nature. »

Selon la liste des milieux naturels acquis par Laval depuis janvier 2004, obtenue par *La Presse*, un terrain comprenant un ancien dépotoir compte à lui seul pour presque la moitié de la superficie totale acquise en cinq ans.

Ce terrain en zone agricole dans le secteur Saint-François (nord-est de l'île) appartenait à la firme Monit, le plus important propriétaire foncier à Laval. Acquis en 2006 pour 1,9 million, il vient avec un lourd passif. Le terrain de 137 hectares ne fait pas partie des territoires d'intérêt écologique identifiés par la Ville de Laval dans son projet de schéma d'aménagement de 2004. Mais il comporte 14 hectares de l'ancien dépotoir Cloutier, fermé en 1980.

« Ces terrains ont été achetés à des fins de conservation et de mise en valeur, dit Marc Laforge, porte-parole de la Ville. Tout cela fait partie d'une vision à long terme et d'une planification ultérieure. » Il souligne que le dépotoir est en train de se reboiser.

Le dépotoir Cloutier a reçu dans les années 60 et 70 « des déchets industriels en quantité appréciable », selon un inventaire publié en 1991 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). « L'élimination de déchets industriels y aurait été plus importante au cours des années 60, alors que le dépotoir exploité recueillait une bonne part des déchets de Montréal », affirme-t-on.

Sa superficie totale atteint 33 hectares. L'autre partie, soit 19 hectares, se trouve sur un autre terrain appartenant également à la Ville de Laval, qui en a hérité pour non-paiement de taxes.

L'endroit a fait parler de lui en avril 1965, quand des nappes d'huiles usées ont débordé dans la rivière des Mille-Îles, menaçant l'aqueduc municipal. L'huile a ensuite pris feu. Dans les coupures de presse de l'époque, on raconte que la compagnie Sanitary Refuse Collection y déversait régulièrement de l'huile recueillie dans les bateaux et les garages.

« Je ne comprends pas pourquoi la Ville de Laval a consacré autant d'argent à acheter un site contaminé, dit Daniel Greene, de la Société pour vaincre la pollution. Les prochaines générations de Lavallois hériteront des coûts de décontamination. »

Treize zones écologiques

Selon la Ville, la somme de 40 millions annoncée dans le cadre de sa *Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt* devrait permettre à terme de protéger 9 % de son territoire. Laval affirme déjà être à 4,8 %, mais ce chiffre est contesté. Selon le MDDEP, la proportion du territoire lavallois répondant à la définition d'aire protégée est inférieure à 1 %.

La nouvelle politique identifie 13 zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP). Toutes ces zones incluent des secteurs naturels déjà connus pour leur valeur écologique. Par ailleurs, il manque quelques zones importantes, selon Guy Garand. « On n'y trouve pas les trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles, entre autres », dit-il.

La désignation des ZAEP met en branle un processus réglementaire qui va s'étendre sur au moins un an pour déboucher sur un zonage qui protégera des milieux naturels. « Il faut mettre à jour nos études environnementales, explique Gilles Benoit, assistant directeur au service de l'environnement à la Ville de Laval. Ensuite, il faut évaluer les besoins en développement, identifier les propriétaires, démarrer les discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au sujet des objectifs de conservation dans chacune des ZAEP. Une fois les objectifs fixés, on peut réaliser le zonage. »

En attendant, le retard de Laval dans le domaine de la conservation va demeurer, selon Guy Garand. « Laval existe depuis 44 ans et il n'y a toujours aucun grand parc nature, comme ceux qui ont été créés à Montréal dans les années 70 et 80. Il manque d'installations dans les quelques parcs qui existent. Au parc de la rivière des Mille-Îles, il n'y a même pas de toilettes pour les gens qui utilisent la patinoire cet hiver. Alors, comment la Ville de Laval peut-elle affirmer que les espaces naturels offrent un cadre de vie intéressant ?

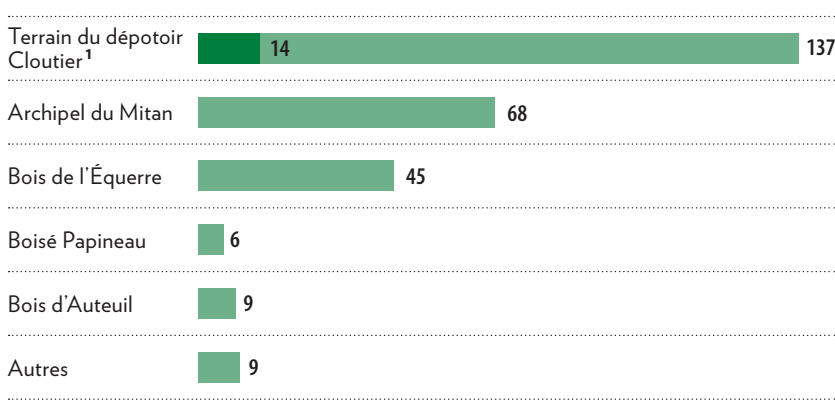


PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Selon la Ville, la somme de 40 millions annoncée dans le cadre de sa *Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt* devrait permettre à terme de protéger 9 % de son territoire. Laval affirme déjà être à 4,8 %, mais ce chiffre est contesté.

ACQUISITIONS DE LAVAL 2004-2008

EN HECTARES



1 La portion en vert foncé représente la section du dépotoir.

Source : Ville de Laval









Vous méritez bien...
ce qu'il y a de mieux !

Avec les solariums Zytco, tout un monde de plaisirs s'ouvre à vous! Découvrez la vraie détente et les joies de vivre dans un environnement tout de lumière et de nature.

Depuis 1981, Zytco construit des espaces de lumière intérieurs réalisés avec différents matériaux. Qu'il soit d'aluminium ou de diverses essences de bois, relaxez dans l'intimité chaleureuse et confortable de votre solarium.

Zytco Solariums
Depuis 1981

1702698A

Visitez nos salles de montre ou composez
1-800-361-9232 pour plus d'information.
www.zytco.com

LAVAL
3155, Jules-Brillant
H7P 6C9 • 514-335-2050
LUN-SAM : 11:00 - 17:00

LONGUEUIL
848, Trans-Canada
J4G 2M1 • 514-335-2050
LUN-SAM : 11:00 - 17:00

GATINEAU
CARREFOUR DU CASINO
705, de la Carrière, J8Y 6W6 • 819-778-5313
MARDI-SAM : 9:30 - 16:00

QUÉBEC
5237, boul. Wilfrid-Hamel O.
G2E 2H2 • 418-877-1888 /1-800-665-9505
LUN-VEN : 9:00 - 17:00, SAM : 9:30 - 13:00

ZYTCO_4s_la-presse_demi-horizontal_2009-03-05.indd 1 2009-02-27 08:04:21

ACTUALITÉS

Président du Parti libéral du Québec

Permis suspendu pour conduite en état d'ébriété

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le président du Parti libéral du Québec (PLQ), Jean D'Amour, a vu son permis de conduire suspendu pour un an après avoir plaidé coupable de conduite en état d'ébriété. Il a écopé en outre d'une amende de 1200$.

M. D'Amour, ancien maire de Rivière-du-Loup, a été intercepté par la police près de Québec, le 24 septembre 2008, la veille d'un conseil général du PLQ, à Lévis. L'exécutif du parti avait tenu des réunions stratégiques à cette époque pour décider de déclencher ou non des élections dès l'automne. Il sortait d'un souper avec des amis, a-t-il expliqué à la police.

M. D'Amour a « exprimé ses plus profonds regrets », dans un communiqué de presse du PLQ publié hier après-midi, après que le réseau LCN eut rendu public son plaidoyer de culpabilité, à la mi-décembre.

Son taux d'alcoolémie était près du double de la limite légale. Son permis a été retiré pour un an, mais à compter du 19 mars, il aura un permis « restreint » à ses déplacements pour le travail. Il devra aussi souffler dans l'alcootest chaque fois qu'il prendra le volant.

Selon LCN, M. D'Amour réfléchit toujours à l'idée de se présenter comme candidat libéral dans la circonscription de Rivière-du-Loup, que Mario Dumont vient de libérer. Hier, le critique aux Finances de l'ADQ, François Bonnardel, a soutenu qu'il s'agissait d'une faute « grave » et que le premier ministre Charest avait à répondre des actes du président de son parti.

Dans un communiqué, de deux paragraphes, M. D'Amour écrit: « J'ai commis une erreur que je regrette au plus haut point. J'assume entièrement mes gestes et en accepte les conséquences. Je suis profondément désolé pour tous les gens et mes proches qui ont pu être déçus par cette histoire. »

Le porte-parole du premier ministre s'est refusé à tout commentaire, renvoyant les journalistes au communiqué du parti.

Dépenses de Jocelyn Dupuis, ex-DG de la FTQ-Construction

Remboursement de 125 000$ en six mois

CATHERINE HANDFIELD

Des bouteilles de vin à 200$, des soupers à près de 3000$: l'ex-directeur général de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis, s'est fait rembourser 125 000$ en dépenses en six mois, selon une enquête de Radio-Canada.

Des journalistes de Radio-Canada ont mis la main sur une partie des allocations de dépenses de Jocelyn Dupuis, qui a pris sa retraite en novembre dernier. L'homme a été pendant 11 ans à la barre de la FTQ-Construction, syndicat de 70 000 membres.

Les conclusions d'un reportage, présenté en totalité ce soir à l'émission *Enquête*, ont permis de comptabiliser 34 rapports de dépenses et 109 factures que Jocelyn Dupuis a soumis pendant une période de six mois, l'an dernier. Résultat: l'ex-DG s'est fait rembourser une moyenne de 4753$ par semaine uniquement en repas au restaurant.

Par exemple, la FTQ-Construction a dépensé 24 294$ en deux mois au restaurant Cavalli, rue Peel. Des factures font état de soirées arrosées, comme une réclamation de 1078$ à La Mise au Jeu du Centre Bell, dont 630$ en alcool.

La majorité des reçus obtenus par Radio-Canada ont été remplis à la main et provenaient souvent des mêmes restaurants. Jocelyn Dupuis aurait lui-même signé plusieurs factures, selon l'évaluation d'une experte judiciaire en écriture et documents, Yolande Gervais.

Le restaurant Hawgs Deli, à Saint-Léonard, a indiqué qu'il était impossible que Jocelyn Dupuis ait dépensé 681$, puisqu'il ne consommait que des toasts et du café.

Le principal intéressé n'a pas nié les montants de ses réclamations lorsqu'il a été joint en Floride par Radio-Canada. « Ç'a jamais changé depuis que la FTQ-Construction existe, a-t-il répondu. Ç'a toujours été pareil, bout à bout. C'est autorisé. C'est tout. Ç'a été approuvé par l'exécutif. » L'ex-directeur général a touché une indemnité de départ de 140 195$, selon Radio-Canada.

Les rapports de dépenses de Jocelyn Dupuis ont été rendus publics par Ken Peirera, président du syndicat des mécaniciens industriels, syndicat affilié à la FTQ-Construction. Ce dernier aurait reçu des menaces depuis ses révélations. Les policiers lui ont conseillé de se mettre sous leur protection.

Le bureau de direction de la Fédération des travailleurs du Québec a refusé hier de commenter les révélations de Radio-Canada. « On ne commentera pas avant vendredi », a répondu le directeur des communications de la FTQ, Louis Cauchy.

PRIX COUPÉS
pour aider votre budget

Recherchez ce symbole en magasin ou dans cette annonce.
Il signifie que nous avons réduit le prix ordinaire, de liquidation et/ou soldé de ces articles.
Détails en magasin

Offres de durée limitée!

Vendredi, de 17 h à la fermeture du magasin
Samedi, de 8 h à 11 h
Dimanche, de l'ouverture du magasin jusqu'à 14 h

Épargnez 25% de plus ou
utilisez votre carte Sears ou MasterCard[MD] Sears[MD] et



Épargnez 40% de plus
sur les prix de liquidation de vêtements pour femmes déjà réduits

jusqu'à 70%

Dans la limite des stocks. Le choix peut varier suivant le magasin. L'offre s'applique aux grands magasins Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Les clients recevront des points du Club Sears[MC] pour les achats avec la carte Sears ou la carte MasterCard Sears

Nous avons fait des réductions de 20 MILLIONS DE DOLLARS
sur des vêtements pour hommes, femmes et enfants, dessous féminins, tenues de nuit, accessoires, bijoux, linge de lit et de salle de bains, articles ménagers, quincaillerie, produits pour l'environnement du foyer, meubles, ensembles matelas-sommier et électronique

NE031G309

Sears

3 jours seulement!
Du vendredi 6 au dimanche 8 mars 2009

Achetez ces appareils Kenmore pour 999,97

Épargnez 380$ en tout
Comprend le rabais supplémentaire de 160 $

PRIX COUPÉS pour aider votre budget

Rabais 20 $
259,99
Lave-vaisselle Kenmore 24 po à encastrer à insonorisation Quiet Guard
N° 14012.
Rég. Sears 279,99.
Supplément pour l'installation

Rabais 50 $
499,99
Réfrigérateur Kenmore[MD] de 18,2 pi³ à congélateur en haut
N° 41902. Rég. Sears 549,99.

Rabais 150 $
399,99
Cuisinière Kenmore 30 po à éléments-serpentins, à nettoyage facile et à dessus basculant
N° 51232.
Rég. Sears 549,99.



60$ de remise sur la livraison



Avec la carte Sears ou la carte MasterCard[MD] Sears[MD], recevez une remise instantanée de 60 $ à l'achat de votre appareil ménager ou meuble** de 1500 $ ou plus† et d'un service de livraison.

†Avant les taxes, sur approbation de votre crédit. L'offre de remise postale s'applique aux achats faits entre le 7 et le 8 mars 2009, si Sears est ouvert, dans les grands magasins Sears et les magasins Sears Home ou Sears Décor. Il y a des restrictions. Détails en magasin.
**R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles de jardin et des meubles pour bébé dans les grands magasins Sears.

Offres en vigueur du vendredi 6 au dimanche 8 mars 2009 dans les grands magasins Sears et les magasins Sears Home ou Sears Décor.

rabais 10$*
avec achat de 100 $ ou plus avec la carte Sears ou la carte MasterCard[MD] Sears[MD]. Offre en vigueur les 9 et 10 mars 2009.

*Coupon Sears de 10 $ valide pour des achats d'une valeur de 100 $ ou plus effectués avec la carte Sears ou la carte MasterCard Sears, avant les taxes. Sur approbation de votre crédit. Offre valide dans les grands magasins Sears, les magasins Sears Home et Sears décor et les magasins-concessions Sears. Le coupon doit être remis lors de son utilisation. À l'exclusion des achats de produits de beauté et fragrances, ordinateurs, logiciels, consoles de jeux vidéo, téléviseurs SONY XBR, iPod et accessoires effectués au rayon de l'électronique, de produits installés et services du Centre du foyer Sears[MD], de l'achat de cartes-cadeaux Sears et de certificats-cadeaux, d'articles vendus à l'unité dont le prix se termine par ,97 et d'articles Lands' End. Cette offre ne s'applique pas aux taxes, aux frais de contrats de protection, de livraison et d'installation, aux achats dans les entreprises sous licence, à l' Agence de voyages Sears, aux achats par téléphone, par catalogue, sur le site Sears.ca, dans les centres de revêtements de sol Sears, les magasins de liquidation Sears et chez les partenaires du Club Sears. Ne peut être échangé contre de l'argent comptant. Limite d'un coupon par transaction. Ce coupon ne peut être combiné à aucune autre offre. Les photocopies de coupons et facsimilés ne sont pas acceptés.
iPod est une marque de commerce de Apple Inc. Copyright 2009 Sears Canada Inc. MasterCard[MD] est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. Sears[MD] est une marque déposée de Sears, utilisée sous licence au Canada.



R581303 $10.00

Vous n'avez pas de carte? Faites-en la demande dès aujourd'hui!

Sears

1740844A

La FTQ-Construction sous la loupe

Une enquête de la Sûreté du Québec fait ressortir des liens présumés entre l'ex-DG Jocelyn Dupuis et les bandes de motards

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La Sûreté du Québec mène depuis deux ans une enquête sur une affaire de blanchiment d'argent qui lui a permis de découvrir des relations étonnantes entre un dirigeant de la FTQ-Construction et le crime organisé. L'enquête doit arriver à ses conclusions ce printemps, a appris *La Presse* de sources policières.

Au cours de leur investigation, les policiers ont obtenu des informations au sujet des liens entretenus par l'ex-directeur général de la FTQ-Construction, Jocelyn Dupuis, avec des membres du monde interlope, notamment des Hells Angels.

Au départ, l'enquête de la SQ portait sur des histoires de blanchiment d'argent par les Hells Angels.

Selon des informations recueillies par *La Presse* autant au sein de la FTQ, à la SQ et au gouvernement du Québec, M. Dupuis et le président de la FTQ-Construction, Jean Lavallée, ont dû quitter précipitamment leurs postes en septembre 2008 à la demande expresse du président de la FTQ, Michel Arsenault.

M. Arsenault venait d'être informé par des policiers que quelque chose ne tournait pas rond à la barre du syndicat de la construction, qui compte plus de 70 000 membres.

Dans le cadre de son enquête, qui portait sur des histoires de blanchiment d'argent par les Hells Angels, la SQ a en effet obtenu des témoignages sur les liens entretenus par Jocelyn Dupuis et un membre important de ce groupe de motards, Normand « Casper » Ouimet.

Radio-Canada a aussi révélé hier soir que M. Dupuis entretient des liens étroits avec le criminel notoire Raynald Desjardins, associé au clan du chef de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto (voir autre texte en page 10).

Sans être directement lié à cette affaire, le patron de M. Dupuis, Jean Lavallée a aussi écopé, et a dû quitter ses fonctions de président de la FTQ-Construction, le syndicat qu'il avait fondé en 1981. Il est retourné à son syndicat d'origine, dans son ancien poste de directeur de la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité (FIPOE), au 11e étage de l'édifice de la FTQ. Ce n'est qu'en novembre, deux mois plus tard que MM. Dupuis et Lavallée ont été remplacés.

« Personne n'a donné d'explications, les bureaux étaient vides, et personne n'a posé de questions », a confié une source à la centrale, confirmant l'étonnement des employés en apprenant ces départs inattendus.

Entrepreneurs menacés

À l'automne 2008, *La Presse* avait vérifié ces informations embarrassantes auprès de René Roy, secrétaire de la FTQ, qui avait justifié les départs par l'âge de M. Lavallée (68 ans) et le désir de faire autre chose de M. Dupuis.

Les sources qui confirment la tenue de cette enquête policière très vaste, qui a déjà coûté des millions de dollars, expliquent que les gangs de motards tentent constamment de trouver des sources légales de revenus pour légitimer les recettes du trafic de drogue. C'est ce qui explique leur désir de se rapprocher du secteur de la construction.

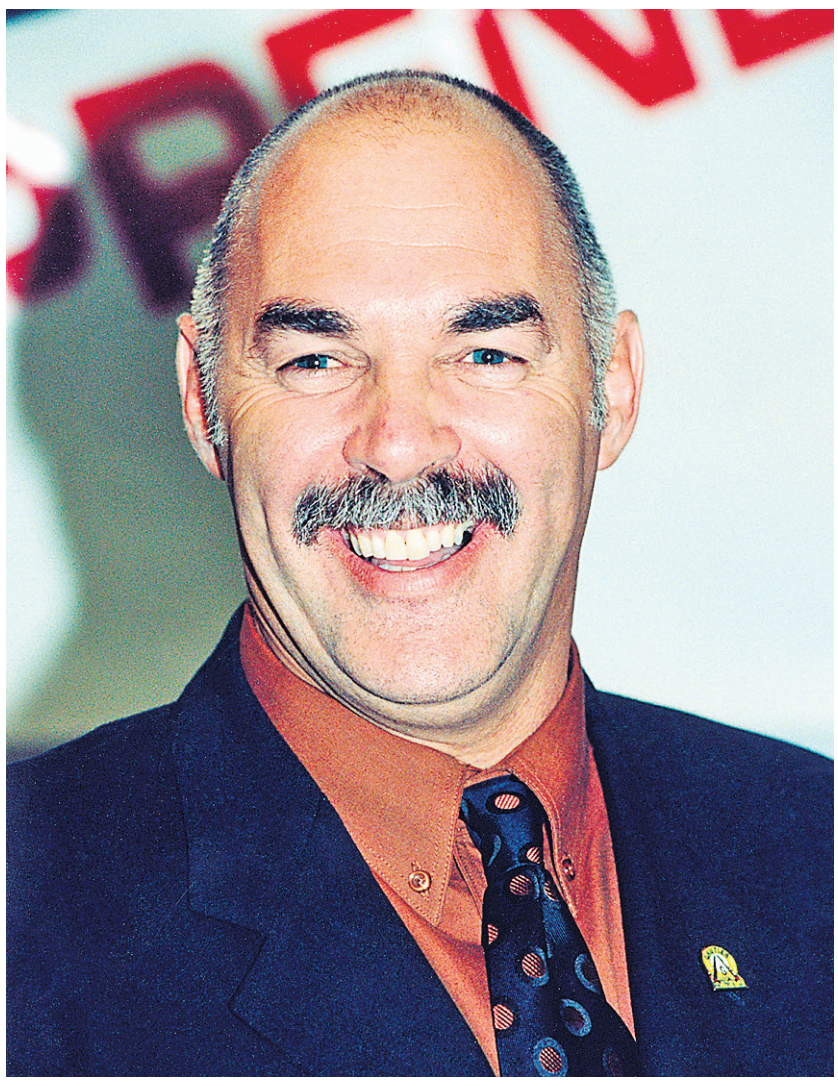


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Jocelyn Dupuis, ex-directeur général de la FTQ-Construction, en novembre 1997.

La police a depuis deux ans reçu plusieurs plaintes d'entrepreneurs forcés d'accepter la présence d'employés peu recommandables sur leur *pay roll*, avec la bénédiction de la FTQ-Construction. Un de ces entrepreneurs a expliqué à *La Presse* qu'on a voulu le forcer à embaucher des fiers-à-bras qui ne se gênaient pas pour ralentir l'exécution des travaux, allant parfois jusqu'à l'intimidation, aux vols d'équipement et aux menaces, afin de prendre le contrôle du chantier de construction.

Mutisme à la FTQ

La Presse a maintes fois tenté au cours des deux dernières semaines d'obtenir les explications de Michel Arsenault, président de la FTQ, mais celui-ci se terre. Il y a deux semaines, *La Presse* a aussi interrogé le porte-parole de la FTQ, Louis Cauchy, lui spécifiant qu'une « enquête policière sur les liens entre la FTQ-Construction et le crime organisé » était en cours. M. Cauchy a alors rétorqué : « M. Arsenault n'a aucun commentaire. »

Récemment, à Montréal, devant des personnes qui évoquaient devant lui les rumeurs d'une enquête policière sur le syndicat, M. Arsenault a pourtant confié : « Les gens ne sont plus là... nous on a fait notre job. »

Jean Lavallée n'a pas répondu davantage aux appels faits tant à son bureau qu'à sa résidence et sur son cellulaire. Quant à Jocelyn Dupuis, il a été impossible de le joindre.

Selon nos informations, c'est l'escouade mixte spécialisée dans les fraudes fiscales, une équipe formée d'enquêteurs de la SQ, du ministère du Revenu et de l'Autorité des marchés financiers, qui s'affaire à tirer au clair les rapports entre la FTQ-Construction et les gangs de motards.

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste : denis.lessard@lapresse.ca

70% DE RABAIS SUR TOUT!
+ 2 TAXES PAYÉES

COSTUME
4 saisons, 100% laine
Grand choix de couleurs et grandeurs
299 $ TAXES PAYÉES
NOUVEL ARRIVAGE!

MANTEAU
3/4 à double isolant
Marque réputée
329 $ TAXES PAYÉES
OFFRE EXCEPTIONNELLE!

PANTALON
100% laine super 120
Infroissable, choix de 5 couleurs : charbon, noir, marine, taupe et olive
89 $ TAXES PAYÉES
4 SAISONS!

CUIR MERINO
Grande sélection de cuirs
Doublure amovible
299 $ TAXES PAYÉES
IDÉAL POUR LE PRINTEMPS!

FÉRAUD PARIS BAUMLER Calvin Klein JACQUES BRITT BOGOSSE Gran Sasso MADE IN ITALY

CENTROPOLIS 140, rue Promenade-du-Centropolis Laval (Québec) H7T 2Z6 450.689.1111

QUARTIER DIX30 Brossard (Québec) J4Y 0A5 450.926.0777 Voisin du Fruits et Passion Près du théâtre de l'Étoile DIX30

François Côté COLLECTION

WWW.FRANCOISCOTE.COM

A/H 2008-2009. Le rabais de 70 % n'est pas applicable sur les jeans, les bagages, les ceintures et la collection Bruno Saint-Hilaire. Photos à titre indicatif seulement. L'offre ne peut être jumelée ou associée à aucune autre promotion en magasin. Certaines conditions s'appliquent. Détails en magasin. Jusqu'à épuisement de la marchandise.

1740058A

MASTERPIECE

nous sommes là pour vous

Joignez vous à nous!

Masterpiece de Symphonia
Dévoilement au Grand Public

Le samedi 7 mars & le dimanche 8 mars 2009

De 10 h à 17 h

Découvrez un mode de vie somptueux et sophistiqué au coeur de notre complexe résidentiel cinq étoiles de type tout-inclus.

325 Chemin de la Pointe-Sud
Île des Soeurs, Qc

Tél 514-767-6792

Montreal
Île des Soeurs
Boulevard de L'Île-Des-Soeurs
Lac des Battures
Trinité Golf Spa et Sanctuaire
Chemin de la Pointe-Sud

www.MasterpieceRetirement.com

1733254A

Commission parlementaire sur la Caisse de dépôt

Jérôme-Forget enterre le projet

Le PQ condamne l'attitude du gouvernement et maintient ses demandes

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, enterre l'idée d'une commission parlementaire spéciale sur le dérapage financier de la Caisse de dépôt et placement.

À l'entrée de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres hier, la grande argentière du gouvernement Charest a dit passer à une autre « étape ». Plutôt que de négocier la tenue d'une commission spéciale, elle souhaite se concentrer sur la nomination prochaine de membres du conseil d'administration de la Caisse. « Je suis dans un mode solution maintenant. Moi, j'ai traversé cette étape », a-t-elle affirmé.

« Mon gouvernement doit identifier un président du conseil d'administration, renouveler et nommer des membres du conseil d'administration, identifier et nommer un PDG dans les plus brefs délais. Voilà ce à quoi je m'attarde désormais », a ajouté Mme Jérôme-Forget, soulignant qu'elle a « des démarches à faire, des gens à rencontrer ». Elle veut « travailler avec le futur président du conseil d'administration pour que la tête de la Caisse de dépôt soit bien en place et bien en contrôle de la situation ».

Monique Jérôme-Forget jugeait pourtant nécessaire de tenir une commission parlementaire spéciale afin de faire la lumière sur les pertes de 40 milliards de dollars du bas de laine des Québécois pour l'année 2008. Elle voulait toutefois que la commission ait lieu dès cette semaine. Le PQ a refusé, accusant Mme Jérôme-Forget de vouloir « expédier rapidement la question ».

« J'avais prévu le 2 et le 3 mars la tenue d'une commission. J'estimais qu'entendre les gestionnaires de la Caisse venir expliquer ce qui s'était passé au niveau des 40 milliards, c'était une bonne approche », a affirmé Mme Jérôme-Forget, qui refuse de comparaître devant une commission spéciale comme l'exige l'opposition officielle. La ministre estime qu'« il aurait été beaucoup plus utile » que l'ex-PDG Henri-Paul Rousseau s'explique en commission parlementaire cette semaine plutôt que devant la chambre de commerce du Montréal métropolitain lundi.

L'analyse des pertes historiques de la Caisse se fera donc au moment de l'étude des crédits budgétaires à l'Assemblée nationale, qui aura lieu dans les semaines suivant le dépôt du budget attendu plus tard en mars. « Ça va me faire plaisir de répondre à toutes les questions », a affirmé Monique Jérôme-Forget. Les dirigeants de la Caisse et Henri-Paul Rousseau seraient convoqués à cette occasion.

Chaque année, les députés du gouvernement et de l'opposition disposent de 200 heures pour étudier les crédits de l'ensemble des ministères. Le règlement de l'Assemblée nationale fixe un maximum de 20 heures par ministère. L'analyse des pertes de la Caisse serait donc limitée, en théorie, à ce maximum. Bon an mal an, l'étude des crédits du ministère des Finances et de ses organismes, dont la Caisse de dépôt, dure de cinq à six heures.

À la sortie de la réunion du Conseil des ministres, le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, a tenté d'apaiser la controverse soulevée par sa collègue Jérôme-Forget. Il a d'abord martelé que « le gouvernement est tout à fait favorable à une commission parlementaire le plus rapidement possible », « immédiate » mais à laquelle seraient convoqués uniquement les dirigeants de la Caisse qui étaient en poste en 2008.

« Le gouvernement Charest ne veut pas aller au fond des choses. Il veut étouffer le scandale, balayer cette affaire sous le tapis. »

– Stéphane Bédard, leader parlementaire de l'opposition officielle

À mots à peine couverts, le ministre a toutefois indiqué que son gouvernement renonce à une commission parlementaire spéciale. « Il y aura une étude des crédits au sein de laquelle Monique Jérôme-Forget sera présente pour répondre à des questions de l'opposition, et les dirigeants de la Caisse pourront être là aussi. Mais ce n'est pas ce que nous avons souhaité. Ce que nous avons souhaité, c'est qu'il y ait tout de suite une commission parlementaire pour entendre les dirigeants », a-t-il dit, accusant le PQ d'intransigeance.

Un autre signe démontre que la commission parlementaire spéciale est écartée. Le président de la commission permanente des finances publiques, le libéral Alain Paquet, a indiqué que, « pour l'instant », aucune réunion ne sera convoquée afin de discuter de la question. Prudent, le député a indiqué que ce n'est « pas nécessairement » l'abandon de la commission spéciale.

Le PQ en furie

L'opposition officielle condamne l'attitude du gouvernement Charest. « Il ne veut pas aller au fond des choses. Il veut étouffer le scandale, balayer cette affaire sous le tapis », a lancé le leader parlementaire, Stéphane Bédard. Selon lui, « l'étude des crédits n'est pas le bon forum » pour étudier le dérapage financier de la Caisse, puisque le temps est limité. Le PQ maintient ses demandes, comme la comparution de Mme Jérôme-Forget. Mardi, il a renoncé à exiger la comparution du premier ministre Jean Charest, une concession insuffisante aux yeux des libéraux. Il veut le dépôt de documents tels le rapport annuel attendu en avril, mais le gouvernement refuse d'attendre jusque-là pour tenir une commission.

De son côté, l'Action démocratique du Québec est maintenant prête à accepter la tenue d'une commission spéciale sans la comparution de M. Charest et de Mme Jérôme-Forget. Elle propose une nouvelle ronde de négociations.

« Il serait irresponsable, de la part des libéraux et des péquistes, de faire passer la partisanerie devant la transparence, d'utiliser la chicane pour camoufler ce qui s'est produit à la Caisse de dépôt », a affirmé le député François Bonnardel.

Il soupçonne le gouvernement de préparer « une belle stratégie de marketing » avec la sortie d'Henri-Paul Rousseau lundi. « On a donné un coup de téléphone à M. Rousseau, puis on lui a dit: "Bien écoute, ce serait peut-être le temps que tu ailles discuter de ça à la Chambre de commerce, devant le Tout-Montréal" », a-t-il dit.

PAS DE GRANDE RÉVISION DE LA GOUVERNANCE DE LA CAISSE

La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, juge qu'une révision en profondeur de la gouvernance de la Caisse n'est pas nécessaire malgré le dérapage financier. « Je pense que la gouvernance de la Caisse de dépôt est bonne. Est-ce qu'il y a des choses à corriger? Nous allons voir. Je pense sincèrement que la façon dont les choses ont fonctionné, cela a bien fonctionné. Vous savez, ce qui s'est passé dans le monde financier est sans précédent, il ne faut pas l'oublier, ça », a-t-elle affirmé hier.

Pollueurs industriels

Ottawa veut adopter des sanctions plus sévères

LA PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le gouvernement Harper propose de nouvelles sanctions, plus sévères, contre les pollueurs industriels. Dans certains cas, les amendes seraient multipliées par six.

Le ministre de l'Environnement, Jim Prentice, a déposé hier un projet de loi qui, s'il est adopté, fixera des peines minimales et haussera les amendes maximales. Le montant des amendes varierait de 5000$ à 1 million pour les particuliers, et de 25 000$ à 4 millions pour les petites entreprises. Dans le cas des plus gros pollueurs industriels, l'amende maximale passerait de 1 million à 6 millions.

En vertu des nouvelles règles plus sévères, les entreprises délinquantes verraient leur nom publié sur le site internet d'Environnement Canada et devraient informer leurs actionnaires de la sanction. Les tribunaux pourraient également leur retirer leur permis et confisquer les profits associés au délit, en transférant ces sommes dans un fonds spécial pour les dommages à l'environnement.

Si la nouvelle législation avait été en vigueur, une entreprise actuellement sous le coup d'une accusation de pollution industrielle aurait reçu une amende beaucoup plus élevée que celle dont elle est présentement passible. Syncrude Canada pourrait devoir payer un maximum de 300 000$ en vertu de la loi fédérale existante, et de 500 000$ en vertu de la loi provinciale, à la suite de la mort de 500 canards dans un de ses bassins de décantation de sables bitumineux. Mais en vertu du nouveau projet de loi, une infraction similaire pourrait donner lieu à une amende fédérale maximale de 4 millions.

Revers pour le gouvernement Harper

Ottawa devra reprendre ses efforts diplomatiques pour sauver la vie d'un ressortissant canadien condamné à mort aux États-Unis

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — La Cour fédérale du Canada a déclaré que la décision du gouvernement Harper de cesser de faire des pressions pour commuer la peine de mort d'un Canadien détenu aux États-Unis en peine de prison à vie était illégale et inéquitable.

Dans un jugement rendu public hier après-midi, le juge Roger Barnes a ordonné à certains ministres fédéraux, dont le ministre de la Sécurité publique et le ministre des Affaires étrangères, de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la cause de ce Canadien auprès du gouverneur du Montana et de son entourage.

« La décision du gouvernement canadien de retirer son appui de longue date à M. Smith semble avoir été prise très rapidement et sans consultation large », a écrit le juge en anglais.

Cette nouvelle position avait été découverte par un journaliste du réseau CanWest, Randy Boswell, qui avait posé des questions au ministère des Affaires étrangères. Le 1er novembre 2007, le ministre de la Sécurité publique du moment, Stockwell Day, l'avait confirmée à la Chambre des communes: « Nous ne tenterons pas d'obtenir le retour au Canada de meurtriers qui ont eu un procès dans un pays démocratique et un État de droit (notre traduction). »

Ronald Allen Smith est dans le couloir de la mort dans une prison de l'État américain du Montana depuis 25 ans. Il a été reconnu coupable, en 1983, du meurtre de deux hommes près du parc national de Glacier.

Il y a quelques mois, la décision du gouvernement Harper de cesser les pressions diplomatiques pour sauver la vie de son ressortissant avait été largement critiquée. Il s'agissait d'une volte-face importante dans une politique canadienne respectée depuis des décennies.



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Ronald Allen Smith est dans le couloir de la mort dans une prison de l'État américain du Montana depuis 25 ans. Il a été reconnu coupable, en 1983, du meurtre de deux hommes près du parc national de Glacier.

Ce sont les avocats de Ronald Allen Smith qui ont réclamé cette ordonnance à la Cour. « C'est une grosse victoire », a lancé l'un d'eux, Lorne Waldman, un avocat de Toronto. Il n'avait pas encore parlé à son client lorsque nous l'avons joint. Le gouvernement a maintenant 30 jours pour porter cette cause en appel. « Nous étudions présentement la décision et nous nous abstenons de tout autre commentaire pour le moment », a déclaré Alain Cacchione, porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Les avocats fédéraux plaidaient que la décision d'adopter une nouvelle politique en matière de clémence était strictement politique et n'engendrerait pas d'obligation juridique, notamment en matière d'équité envers son ressortissant.

Mais le magistrat a plutôt jugé qu'aucune nouvelle politique de relations étrangères n'avait été adoptée, et que par conséquent, la décision du gouvernement de ne pas chercher à obtenir la clémence pour son ressortissant était sujette à une révision judiciaire.

« Mis à part les diverses déclarations parlementaires [...] et une variété de communiqués de presse [...], les répondants n'ont fourni aucune preuve d'une nouvelle politique canadienne sur la clémence du gouvernement canadien », a noté le juge.

Il a par ailleurs qualifié de « regrettables » les propos de certains députés et ministres concernant la cause de Ronald Allen Smith et le degré de danger qu'il représentait pour la société.

L'opposition applaudit

Les partis de l'opposition ont accueilli cette décision favorablement. « On verra d'abord s'il va changer d'idée, a dit le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, en parlant du gouvernement. Quand on parle d'une idéologie très étroite, c'est une preuve de plus. »

« Le gouvernement ne devrait pas être obligé d'attendre que la cour fédérale le force à faire ce qui est juste et raisonnable », a déclaré le critique libéral en matière de Justice, Dominic LeBlanc.

« J'espère que le premier ministre Harper va suivre les recommandations du juge qui a dit [...] que l'on doit protéger les droits des Canadiens de la même façon hors du Canada qu'ici », a indiqué le chef du NPD, Jack Layton.



POLITIQUE

Des groupes religieux craignent la légalisation de la polygamie

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Des groupes religieux ont demandé au gouvernement hier matin de tout faire en son pouvoir pour empêcher la polygamie de devenir légale au Canada.

Charles McVety, figure bien connue de la droite religieuse canadienne, a dit en conférence de presse au Parlement qu'il s'inquiétait de la situation en Colombie-Britannique, où les tribunaux pourraient être appelés à se prononcer sur la constitutionnalité du mariage avec plusieurs conjoints.

« Ce qui nous inquiète face à la possibilité que les juges aillent de l'avant est qu'ils ont déjà redéfini le mariage le 10 juin 2003. »

Les autorités de la province ont récemment porté des accusations contre les leaders de la communauté de Bountiful, où l'église fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, une branche du mormonisme, vivait selon des principes polygames.

Ils craignent que ces procédures mènent à l'abolition de l'article 293 du Code criminel, qui interdit ce genre d'union et l'assortit à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

« Ce qui nous inquiète face à la possibilité que les juges aillent de l'avant est qu'ils ont déjà redéfini le mariage le 10 juin 2003 », a dit M. McVety, qui avait été un opposant déclaré de la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe, il y a quelques années.

« Ce sont deux enjeux complètement différents, mais on a ouvert la boîte de Pandore, a-t-il précisé. Nous avions mis en garde contre cela et maintenant, nous avons bien peur que nous allons nous engager dans la même voie. »

M. McVety était accompagné de représentants de deux autres groupes religieux, dont Farzane Hassan, présidente du Congrès musulman canadien.

M^me^ Hassan s'est dite davantage préoccupée par les conséquences sociales de tels changements, notamment sur les droits des femmes.

« Mon organisation ne s'est pas opposée au mariage entre conjoints de même sexe, mais nous nous opposons à la polygamie et voici la raison : les mariages entre conjoints de même sexe sont toujours des relations consensuelles. Alors que la polygamie est une question de pouvoir et de domination », a-t-elle dit.

EN BREF

Michael Fortier chez Morgan Stanley

L'ex-ministre conservateur Michael Fortier devient conseiller spécial au bureau montréalais de la banque d'investissement américaine Morgan Stanley, selon ce qu'a rapporté hier le site internet du quotidien *The Globe and Mail*. M. Fortier restera associé au cabinet d'avocats Ogilvy Renault, auquel il s'est joint en janvier. L'ancien politicien est aussi, depuis janvier, membre du conseil d'administration du Groupe Aéroplan (TSX: AER), spécialisé dans les programmes de fidélisation.

— La Presse Canadienne

FONDS FÉDÉRAL SPÉCIAL DE 3 MILLIARDS

Les libéraux réclament plus de transparence

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le Parlement débattra lundi d'une motion déposée par le Parti libéral, et qui vise à rendre plus transparente la gestion du fonds de 3 milliards de dollars que le gouvernement Harper entend mettre sur pied pour faciliter certaines dépenses gouvernementales.

Dans cette motion, l'opposition officielle demande au gouvernement de fournir avant l'adoption du budget « une liste complète des ministères et programmes qui pourront bénéficier de ce pouvoir extraordinaire ».

Le budget a été envoyé au Sénat en fin de journée hier, après avoir passé le vote en troisième lecture à la Chambre des communes. On peut s'attendre à ce que le projet de loi budgétaire soit débattu pendant quelques semaines et qu'il soit adopté avant la fin du mois de mars, ce qui coïncide avec la fin de l'année financière.

À noter cependant que la mesure législative visant le fonds de 3 milliards de dollars, dont les partis politiques débattent dans les couloirs du Parlement et dans les médias depuis une semaine, n'a pas encore été déposée devant la Chambre des communes. Elle ne le sera que dans environ deux semaines : il s'agit d'une mesure connexe au budget qui vise justement à autoriser des dépenses.

Le Parti libéral souhaite néanmoins savoir dès maintenant si cet argent sera limité à des mesures déjà prévues dans le budget, et s'il sera réservé pour des dépenses susceptibles de stimuler l'économie.

« Je ne vois pas pourquoi le premier ministre en ferait un problème », a déclaré hier le chef libéral, Michael Ignatieff, réitérant du coup la volonté de son parti de voir les fonds injectés dans l'économie le plus rapidement possible.

PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS

« Je ne vois pas pourquoi le premier ministre en ferait un problème », a déclaré hier le chef libéral, Michael Ignatieff, après que son parti eut déposé une motion réclamant, avant l'adoption du budget, une liste complète des ministères et programmes qui pourront bénéficier du nouveau fonds spécial de 3 milliards mis sur pied par le gouvernement Harper.

Le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions. Hier midi, le porte-parole du premier ministre Harper, Kory Teneycke, a indiqué qu'il ne se plierait pas aux conditions de la motion, mais il a admis en soirée qu'il n'avait pas alors pris connaissance du document. « C'est un jeu que les libéraux jouent d'essayer de montrer une certaine opposition », a-t-il dit à *La Presse*. Il a précisé que, selon lui, il est fort improbable que l'opposition officielle renverse ainsi le gouvernement, après avoir réclamé des investissements rapides pour stimuler l'économie.

Par ailleurs, les autres mesures prévues dans la motion libérale sont rétroactives et elles incluent une reddition de comptes au Parlement et au public canadien par l'internet. Le document demande que le gouvernement explique chaque dépense faite à partir de ce fonds de 3 milliards, en disant d'où elle provient, où elle va et en quoi elle aidera à combattre la récession.



Un Canadien en orbite pendant 6 mois

Bob Thirsk sera le premier astronaute du pays à bord de la Station spatiale internationale

JUDITH LACHAPELLE

Six mois pour regarder la Terre d'en haut, faire pousser des plantes en apesanteur et jouer au ballon avec le bras canadien. À 55 ans, le Britano-Colombien Robert (Bob) Thirsk deviendra à la fin du mois de mai le premier astronaute canadien à séjourner à la Station spatiale internationale.

Une expérience formidable? Évidemment. Même si le séjour de six mois dans l'espace représente à la fois le plus beau et le pire aspect de l'expédition, de l'aveu même de l'astronaute canadien. « Je vais rater plusieurs anniversaires, camps scouts, heure des devoirs, câlins avant le dodo », dit ce père de trois enfants âgés de 12, 18 et 21 ans.

« J'espère que les leçons que j'apprendrai nous permettront de faire partie des prochaines aventures humaines dans l'espace. »

Plus sérieusement, l'astronaute se perçoit comme un pionnier pour les futurs astronautes canadiens qui partiront à la conquête de l'espace. « J'espère que les leçons que j'apprendrai et l'expérience acquise par l'Agence spatiale canadienne nous permettront de faire partie des prochaines aventures humaines dans l'espace. »

Bob Thirsk en sera à son deuxième voyage dans l'espace, après avoir passé 17 jours à bord de la défunte navette *Columbia* en 1996. Il a ensuite travaillé comme capcom (capsule communicator), sorte d'agent de liaison entre le centre de mission et les astronautes en orbite.

La contribution canadienne à la Station spatiale internationale (SSI) est modeste comparativement à celle de la NASA américaine et des agences spatiales européenne, russe et japonaise, rappelle Bob Thirsk. « Nous n'aurons pas souvent l'occasion d'y aller », dit-il. L'astronaute supervisera notamment sept expériences canadiennes, dont l'une qui porte sur la circulation sanguine en apesanteur pour comprendre comment la sédentarité peut causer des pertes de conscience.

Bob Thirsk s'envolera donc le 29 mai à bord de la fusée russe *Soyouz* – une autre première pour un astronaute canadien. Le voyage jusqu'à la Station spatiale promet d'être plus rustique qu'à bord d'une navette de la NASA…

« La navette spatiale est un véhicule polyvalent, précise Bob Thirsk. C'est une fusée, un laboratoire orbital, un centre de réparation – par exemple pour réparer le télescope *Hubble*. Le *Soyouz* n'a qu'une fonction: transporter un équipage. Il est assez petit, la cabine fait environ 2,5 mètres de diamètre. Imaginez trois personnes dans une cabine téléphonique pendant deux jours, le temps qu'il faut pour se rendre à la Station. C'est toute une aventure! Et la technologie à bord de *Soyouz* n'a pas tant changé depuis l'époque des cosmonautes comme Youri Gagarine dans les années 60. Évidemment, les instruments ont été améliorés. »

Pour la première fois, la SSI hébergera six astronautes – au lieu de trois – pendant six mois, soit deux Américains, deux Russes, un Canadien et un Européen. L'une des principales tâches d'Expédition 20/21 sera la saisie par le bras robotisé Canadarm2 de l'Agence spatiale canadienne (le bras canadien) d'un véhicule autonome en orbite fabriqué par le Japon et qui transporte des fournitures et des provisions pour l'équipage. « Il a la grosseur d'un petit autobus scolaire, dit M. Thirsk. Nous devrons le manipuler délicatement. »



PHOTO FOURNIE PAR L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

L'astronaute canadien Bob Thirsk explique le fonctionnement du vaisseau *Soyouz* à une jeune mordue de la chose spatiale. Le 29 mai, ce Britano-Colombien de 55 ans deviendra le premier Canadien à séjourner dans la Station spatiale internationale et à voyager à bord de la fusée russe.

Le « vieil » astronaute

En conférence de presse hier après-midi, l'équipage s'est dit heureux de compter des membres aux origines si diverses. Le mélange des cultures est formidable, a mentionné l'astronaute américaine Nicole Stott, « surtout pour la bouffe! » Le commandant belge Frank De Winne a évoqué la richesse des accents de tous ceux qui participent au projet. Le Russe Roman Romanenko a même précisé que l'équipage allait se parler en « runglish », un mélange de russe et d'anglais.

Il manque cependant un acteur de taille dans cette station dite « internationale »: la Chine. Les taïkonautes font cavalier seul et ont d'ailleurs annoncé cette semaine qu'ils construiront leur propre station spatiale. Bob Thirsk fêtera donc son 56e anniversaire en orbite, au mois d'août.

Il était médecin à Montréal lorsqu'il est devenu astronaute en 1983. « Évidemment, plus on vieillit, plus c'est difficile. Mais je suis en bonne santé. Je pense qu'idéalement, les gens devraient aller dans l'espace quand ils sont plus jeunes. Un astronaute est sélectionné dans sa trentaine, et son premier vol se fait autour de 40 ans. Au fait, êtes-vous au courant que l'Agence spatiale canadienne recrute des astronautes? »



ACTUALITÉS

EN BREF

De victime de vol à accusée de possession de marijuana

Dépêchés dans un quartier résidentiel pour des vols dans deux résidences, les policiers lavallois ont découvert par hasard 200 plants de marijuana chez une des victimes, mardi soir dans le quartier Laval-des-Rapides. Sans le savoir, un ou des cambrioleurs ont permis aux policiers de mettre la main sur une mini-plantation de *pot*, dissimulée au sous-sol d'une maison de la rue du Galet. Un citoyen s'est fait dérober certains biens chez lui et a indiqué aux policiers que le ou les voleurs avaient peut-être fait d'autres victimes dans le secteur. En cours d'enquête, les policiers ont constaté que la porte d'entrée d'une résidence voisine avait aussi été forcée. Après y être entrés, ils ont trouvé les 200 plants de *pot* dans le sous-sol. Les policiers n'ont eu qu'à attendre le retour de la propriétaire de la demeure.

— Hugo Meunier

Un excès de vitesse mène à l'arrestation de cambrioleurs

Une poursuite policière s'est déroulée sur une longue distance de l'autoroute 10, dans la nuit de mardi à mercredi, entre Montréal et Marieville. Vers 3h du matin, à la sortie du pont Champlain, les policiers de la Sûreté du Québec ont aperçu un véhicule qui filait à 134 km/h dans une zone de 80. Le véhicule a aussitôt été pris en chasse par deux patrouilles policières. L'automobiliste pourchassé refusant de se ranger, les policiers ont appelé en renfort leurs confrères de Marieville, en Montérégie. Ceux-ci ont installé un hérisson à pointes creuses – un tapis clouté – sur l'autoroute. Après avoir roulé sur l'obstacle et malgré une crevaison, le conducteur en cavale a fait demi-tour et continué sa course vers Montréal. À la hauteur de L'Île-des-Sœurs, le véhicule a fait une sortie de route, avant de terminer sa course contre une clôture. Les occupants ont tenté de fuir à pied, mais ont été rattrapés par les policiers. Les suspects se trouvaient dans un véhicule volé et des outils de cambriolage ont été retrouvés à bord. Le conducteur de 26 ans, connu des milieux policiers, était en bris de probation. Sa complice de 21 ans et lui feront face à plusieurs accusations, notamment de conduite dangereuse.

— Hugo Meunier



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Michèle Richard a échoué à deux reprises à l'alcootest avec des taux de 0,144 et de 0,135, soit près du double de la limite permise (0,08) le jour de son arrestation. Les 26 et 27 juillet prochains, ce sera au tour de la défense de faire entendre ses témoins à Saint-Jérôme.

Procès de Michèle Richard pour conduite avec facultés affaiblies

Nouvelle preuve contre la chanteuse

CAROLINE TOUZIN

La Volvo de Michèle Richard était endommagée au moment de l'arrestation de la vedette en décembre 2005 pour conduite avec facultés affaiblies. Cette preuve matérielle vient corroborer le témoignage d'un automobiliste qui a vu la voiture de Mme Richard frôler un garde-fou en louvoyant sur l'autoroute 15 ce jour-là.

Un policier de la Sûreté du Québec, Louis Compartino, a été chargé de saisir la voiture de la chanteuse. Il y a trouvé un chien et un chat. Mais surtout, une égratignure horizontale d'un mètre de longueur du côté droit du véhicule. « On voyait que le véhicule avait frotté sur quelque chose de gros à deux pieds du sol », a raconté l'agent Compartino au procès de Mme Richard, hier, au palais de justice de Saint-Jérôme. Ce procès a repris, cette semaine, après une suspension d'un an en raison de requêtes de la défense.

Plus tôt dans la journée, l'automobiliste qui a appelé la police pour dénoncer la « conduite erratique » d'une femme « blonde » sur l'autoroute 15, Daniel Gagné, est venu témoigner. Il aurait aimé passer son tour. « Je ne tenais pas à venir en cour quand j'ai su que c'était Mme Richard. Je n'ai jamais couru après le vedettariat », a-t-il raconté. Le 23 décembre 2005, ce résidant de Piedmont a eu peur que la Volvo de la conductrice l'emboutisse.

« J'ai peur qu'elle me ramasse (…) L'autoroute n'est pas assez large pour elle (…) Elle s'en va tout croche. Elle se promène de gauche à droite. »

La Couronne, représentée par Maxime Lacoursière, a fait entendre l'appel de M. Gagné fait à la centrale 911 en fin d'après-midi le 23 décembre 2005. « J'ai peur qu'elle me ramasse (…) L'autoroute n'est pas assez large pour elle », dira-t-il au répartiteur de la centrale. Il a qualifié la conductrice de « dangereuse ». « Elle s'en va tout croche. Elle se promène de gauche à droite », a-t-il ajouté sur un ton énervé.

En matinée, l'avocate de Mme Richard, Me Roxane Hamelin, a obtenu l'exclusion d'une partie de la preuve. Le jour de son arrestation, Mme Richard a rempli un formulaire dans lequel elle a décrit sa consommation d'alcool. Son avocate a plaidé que cette déclaration n'avait pas été faite de façon libre et volontaire et qu'elle devait être exclue, ce à quoi le juge Jean Sirois a consenti.

Mme Richard a brièvement témoigné pour dire que les policiers ne lui avaient pas révélé l'existence du « scénario de consommation » avant qu'elle ne commence à le remplir. Elle croyait que les questions faisaient partie du test obligatoire d'alcoolémie. « Je croyais que j'étais encore en processus d'examen », a expliqué l'artiste de 62 ans. Les policiers ne lui ont pas précisé, non plus, qu'elle avait le droit de refuser d'y répondre, a-t-elle souligné. Son contenu ne sera donc pas mis en preuve.

« L'impact de cette décision est assez minime », a commenté le procureur de la Couronne, Me Lacoursière, à sa sortie de la salle de cour. Michèle Richard a échoué à deux reprises à l'alcootest avec des taux de 0,144 et de 0,135, soit près du double de la limite permise (0,08) le jour de son arrestation.

La preuve de la poursuite est close. Le procès se poursuivra les 26 et 27 juillet prochains. Ce sera au tour de la défense de faire entendre ses témoins. Me Hamelin compte faire témoigner un expert pour contester la fiabilité de l'appareil qui a mesuré le taux d'alcoolémie dans le sang.

C'est la troisième fois que Michèle Richard est accusée d'avoir conduit avec les facultés affaiblies. Elle a été acquittée une première fois dans la région de Québec. Elle a également une cause en cours devant la cour municipale de Montréal.



ANNIE ARBIC

Toujours incarcérée malgré ses efforts

ANDRÉ CÉDILOT

Condamnée pour trafic de marijuana et recyclage d'argent sale, Annie Arbic a beau avoir fait tous les efforts voulus depuis son incarcération il y a 13 mois, elle vient de se faire dire non par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Élevée dans la ouate au domaine de sa mère, à Kanesatake, elle se soucie encore trop peu des gens qu'elle fréquente, estime le tribunal correctionnel.

Advenant qu'elle ait été libérée, la jeune femme de 23 ans souhaitait rentrer chez elle, sans passer par une maison de transition. Il n'était pas question de s'éloigner de sa mère, Sharon Simon, emprisonnée avec elle à la prison des femmes de Joliette, ni de laisser tomber son nouvel amoureux, un membre influent de la nouvelle génération de Hells Angels. Anciennement du défunt gang des Death Riders, Martin Robert, 34 ans, en mène large dans les Basses-Laurentides. Étant donné ses accointances avec les motards et sa longue feuille de route, il lui est interdit de visiter Annie Arbic en prison.

De l'avis des commissaires, cette relation demeure très préoccupante, car susceptible de la ramener sur la voie du crime à la moindre occasion. Ils sont d'autant plus sceptiques qu'Annie Arbic persiste à dire qu'elle peut rester sage, tout en passant ses jours « avec quelqu'un prônant des valeurs criminelles ». C'est là, selon eux, un signe flagrant d'immaturité et de pensée magique qui lui laisse croire que le seul effet de l'incarcération est suffisant pour la dissuader de récidiver.

« Vous demeurez fragile et vulnérable puisque vous êtes incapables de voir les situations à risque dans lesquelles vous pourriez vous retrouver », indiquent les commissaires en l'invitant à approfondir sa réflexion sur le sujet. Elle en est presque au tiers d'une peine de 42 mois qui lui a été infligée au début de l'année 2008 pour son implication dans le narcotrafic de marijuana aux États-Unis. Le réseau était dirigé par sa mère. Surnommée « la reine de Kanesatake », Sharon Simon a écopé de 50 mois de pénitencier, à l'automne 2007. Elle est détenue depuis son arrestation en juin 2006.

À ses premiers démêlées avec la justice, Annie Arbic a participé à divers programmes de réhabilitation dès son arrivée en prison, aux côtés de sa mère. Décrite comme une femme déterminée, elle est en voie de faire ses études secondaires. Une fois libérée, elle projette d'aller à l'université. Elle a profité de permissions de sortie pour raffermir ses liens avec son père. Ce dernier lui rendait également visite en prison.

À l'issue de l'audience de la CNLC, le 18 février, elle s'est effondrée en apprenant qu'elle ne pourrait recouvrer la liberté. Elle peut en appeler de la décision. Autrement, il lui faudra attendre de six mois à un an avant de faire une nouvelle demande de libération conditionnelle.

Poursuivie pour 2,3 millions pour rupture de contrat

Nathalie Simard se défend

FRANÇOIS SAINT-GELAIS
LE QUOTIDIEN

CHICOUTIMI — La chanteuse Nathalie Simard a catégoriquement réfuté, hier, dans un témoignage particulièrement émotif, avoir conclu une entente à l'amiable prévoyant le versement d'une somme de 100 000 $ à la Jonquiéroise Audrey Sergerie, l'ex de son actuel conjoint Lévis Guay, afin de mettre un terme à une poursuite de 2,3 millions intentée par cette dernière en avril 2008 pour rupture de contrat.

« Il n'a jamais été question de règlement (à l'amiable) dans ce dossier. J'ai toujours été honnête. Dans ma vie, on a abusé de mon corps. On a abusé de mon esprit. On a abusé de mon argent. C'est assez. J'ai respecté mes engagements envers M^me^ Sergerie, je ne lui dois rien et je vais me tenir debout et aller jusqu'au bout de cette affaire », a martelé la chanteuse, d'un ton posé et toute de noir vêtue, devant le juge Roger Banford, de la Cour supérieure du Québec.

À l'origine, les deux parties devaient confirmer devant le magistrat les termes d'une présumée entente qui aurait été conclue en juillet dernier. Mais les choses ne se sont pas déroulées ainsi. Nathalie Simard et son nouvel amoureux, Lévis Guay ont plutôt catégoriquement réfuté avoir signé ou approuvé une telle entente.

La chanteuse nie avoir conclu une entente à l'amiable pour le versement de 100 000 $ à l'ex de son conjoint actuel.

C'est ensuite que les deux parties ont amorcé leur long bras de fer concernant l'existence de cet accord.

Simard refuse une entente

« J'étais enclin à accepter les termes d'une entente et à verser 100 000 $ pour mettre fin à notre épreuve, c'est vrai. Mais Nathalie a totalement refusé. Elle ne voulait pas. Nous n'avons donc jamais accepté l'entente. Et il n'y a rien de réglé », a soutenu Lévis Guay.

Tout comme Nathalie Simard, ce dernier a nié avoir vu le document concernant la présumée entente avant le début de la présente semaine, à son arrivée dans la région en vue du processus judiciaire.

Dans une longue plaidoirie dont la conclusion est prévue ce matin, M^e^ André C. Lavigne, avocat du clan Simard-Guay, a cherché à démontrer que les échanges de documents entre les clans Sergerie et Simard-Guay ont toujours porté sur des projets ou des suggestions d'ententes. Il a aussi fait valoir que M^me^ Sergerie ne s'est jamais comportée et n'a jamais agi comme si une entente à l'amiable avait bel et bien été conclue.

M^e^ Lavigne terminera sa plaidoirie ce matin. Le juge Banford devra ensuite décider s'il reçoit la présumée entente à l'amiable, ce qui mettrait fin à l'ensemble du litige. Si la requête d'Audrey Sergerie est rejetée, un procès portant sur le fond de la poursuite intentée par cette dernière aura lieu.

Rappelons que la compagnie de gestion d'artistes d'Audrey Sergerie poursuit Lévis Guay et Nathalie Simard pour 2,3 millions, alléguant que les clauses liant les deux parties n'ont pas été respectées dans le cadre d'une tournée de spectacles que devait effectuer la chanteuse.

GOLF TOWN®
www.golftown.com
TaylorMade à la puissance 9
• La nouvelle forme de tête classique combine un moment d'inertie très élevé et une position du centre de gravité facilitant l'envol
• La technologie « Moving Weight Technology » (MWT®) vous permet de modifier la position du centre de gravité de la tête du bâton
TaylorMade R9
TaylorMade®
Bois n°1
R9
• Hommes
NOUVEAU 499,99
• La technologie Flight Control Technology (FCT) vous permet de modifier l'angle de la face et l'angle au sol du bâton
4 jours seulement!* - Recevez 100 $
applicables à l'achat d'un autre produit TaylorMade ou Adidas lorsque vous achetez le bois n°1 R9†
1739607A
Jusqu'à épuisement des stocks. Le choix et la sélection peuvent varier selon le magasin. *Valide jusqu'au 8 mars 2009. †Le deuxième article TaylorMade ou Adidas doit être acheté au moment du paiement du bois n°1 R9.

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, transport et environnement
Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134, Montréal H2Y 1C6, pour :
Catégorie : Biens et services
Appel d'offres : 2042-AE
Descriptif : Fourniture de deux pompes centrifuges avec moteur diesel à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
Date d'ouverture : 25 mars 2009
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 mars 2009 au Service des infrastructures, transport et environnement – Direction de l'épuration des eaux usées, au 12001, boul. Maurice-Duplessis, Montréal H1C 1V3, entre 8 h 30 et 16 h, contre un paiement de 40 $, non remboursable.
Renseignements :
Claude Meunier 514 280-4418
Vente du cahier des charges :
Téléphone : 514 280-4400
Télécopieur : 514 280-4387
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **Ville de Montréal**.
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 5 mars 2009

Le greffier de la Ville
Me Yves Saindon

1736501

SANTÉ

CYBERPRESSE

MODE

Coup d'œil à la Semaine de mode de Montréal en photos sur **cyberpresse.ca/mode**



VOYAGES

Connaissez-vous mieux le Québec que Cuba ou la Riviera Maya? Testez-vous sur **cyberpresse.ca/quizquebec**

INTERNATIONAL

Mandat d'arrêt contre le président soudanais el-Béchir: consultez notre dossier sur **cyberpresse.ca/el-bechir**



NOS BLOGUES



MARC-ANDRÉ LUSSIER

Trop de superhéros au cinéma?

L'engouement que suscitent les adaptations cinématographiques de bandes dessinées auprès d'une certaine partie du public est vraiment très particulier.
À lire sur cyberpresse.ca/lussier

Une charte pour contrer l'extrême maigreur

CATHERINE HANDFIELD

Le designer québécois Jean-Claude Poitras en a assez de s'excuser auprès des gens qui dénoncent avec raison l'extrême maigreur dans le milieu de la mode.

Le Dr Howard Steiger, de l'Institut Douglas, est persuadé que les publicités de femmes anormalement minces peuvent déclencher l'anorexie chez les jeunes filles vulnérables. La journaliste Esther Bégin, elle, déplore que 60 % des adolescentes n'aiment pas leur silhouette.

Chacun a sa motivation pour souhaiter que les critères actuels de beauté changent. Mais tous trois ont maintenant une mission commune: faire partie d'un comité qui aura le mandat de s'attaquer au problème.

La ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a annoncé hier la formation d'un comité qui devra élaborer une «charte d'engagement volontaire» pour «contrer l'extrême maigreur» et «promouvoir une image corporelle saine». Le groupe de travail est composé d'une trentaine d'acteurs issus des industries de la mode, de la publicité et des médias.

Christine St-Pierre pose ainsi la première pierre de ce projet dont elle parle depuis l'été dernier. Les signataires de la charte, qui sera publiée l'automne prochain, s'engageront sur une base volontaire à ne plus présenter la maigreur extrême et à faire la promotion de la «diversité corporelle».

Le gouvernement provincial s'inspire de la France, où une charte semblable a été adoptée en avril dernier. Il souhaite aussi répondre aux démarches de deux jeunes filles venues porter des pétitions à l'Assemblée nationale, l'an dernier, pour dénoncer le culte de la maigreur.

«Nous avons le devoir d'agir pour mettre en échec les stéréotypes de beauté liés à la minceur excessive», a déclaré Christine St-Pierre, qui a fait son annonce au marché Bonsecours où se tient cette semaine la Semaine de mode Montréal.

Le comité, qui se rencontrera pour la première fois le 21 avril, est présidé par la journaliste Esther Bégin et le Dr Howard Steiger, chef du Programme des troubles de l'alimentation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. «La pression socioculturelle de faire un régime est un élément dangereux pour les personnes vulnérables aux troubles alimentaires», a dit le Dr Steiger.

La critique péquiste en matière de Condition féminine, Carole Poirier, a convenu qu'il y avait un «problème avec la maigreur dans le milieu de la mode». Mais selon elle, l'initiative du gouvernement ne va pas assez loin. «La charte ne sera encadrée par aucune loi, a-t-elle souligné. C'est un vœu, au fond. Et on espère que le monde de la mode et des médias suivront.»

Dans les pays industrialisés, 3 % des jeunes femmes souffrent de troubles alimentaires sévères, et 10 % sont constamment préoccupées par leur poids, selon les données du Dr Steiger.

Un composé antimicrobien pourrait protéger les femmes contre le VIH

ARIANE LACOURSIÈRE

Un composé antimicrobien présent dans des produits cosmétiques et dans la crème glacée pourrait bientôt être utilisé dans un gel vaginal et protéger les femmes contre le VIH. Le glycérol monolaurate (GML) génère des effets prometteurs dans la lutte contre le sida, selon une étude publiée dans la revue en ligne *Nature*.

Le GML est utilisé à plusieurs sauces. En plus d'être présent dans le lait maternel, il est réputé comme agent inhibiteur. «Le GML bloque par exemple les infections à chlamydia, la gonorrhée et les infections vaginales. Il a aussi des propriétés anti-inflammatoires», explique le Dr Patrick Schlievert, microbiologiste à l'Université du Minnesota.

C'est cette propriété anti-inflammatoire qui a intéressé le Dr Schlievert et ses collègues. Depuis plusieurs années, le groupe étudie la transmission du virus de l'immunodéficience simienne (SIV) chez les macaques. «La transmission du SIV chez cette espèce est reconnue comme étant le modèle qui se rapproche le plus de la transmission du VIH chez l'humain», dit le Dr Ashley Haase, microbiologiste à l'Université du Minnesota.

L'équipe du Dr Haase savait déjà que, dès qu'elles sont infectées au SIV, les guenons ont une réaction inflammatoire dans le vagin. «Plutôt que de ralentir la transmission du virus, cette réaction favorise le recrutement de cellules CD4+, soit celles qui sont justement visées par le SIV», explique le Dr Haase.

Les chercheurs de l'Université du Minnesota ont donc voulu savoir si l'application d'un gel de GML dans le vagin des macaques pouvait limiter l'inflammation et empêcher la transmission du virus SIV. Durant six mois, ils ont appliqué un mélange de GML et de Ky, un lubrifiant vaginal commercial, à des guenons exposées au VIH.

Au bout de quelques mois, le résultat a été surprenant. «Sur cinq femelles macaques exposées à répétition au virus, aucune n'a été infectée», dit M. Haase.

Mais le chercheur reconnaît que des études à long terme devront être menées. Car cinq mois après la fin de l'étude, une des guenons est devenue infectée au SIV. «Nous avons été surpris de voir qu'un animal qui ne montrait aucun signe d'infection au début en a montré par la suite», dit M. Haase.

Le directeur de la clinique l'Actuel à Montréal, le Dr Réjean Thomas, croit que la découverte est intéressante, même si on est encore bien loin d'une possible application chez l'humain.

Il explique que plusieurs produits sont actuellement testés pour empêcher la contamination au VIH. Le but: offrir une solution de rechange au condom. «Des médicaments sous-cutanés ou oraux et des gels sont testés, dit-il. Ces produits pourraient être utiles aux clientèles à risque, comme les prostituées ou les partenaires séro différents. L'avantage, c'est qu'ils donnent beaucoup d'autonomie aux personnes qui veulent se protéger.»



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Parce que le trampoline comporte de hauts risques de blessures, des pédiatres estiment que les gouvernements devraient en interdire l'utilisation.

Il faut bannir les trampolines, estiment des pédiatres

ARIANE LACOURSIÈRE

Une nouvelle étude menée par des pédiatres canadiens vient une fois de plus démontrer que le trampoline est dangereux pour les enfants. Ce jeu entraîne des risques de blessures majeures. C'est pourquoi les gouvernements devraient en interdire l'utilisation, selon les auteurs de l'étude publiée dans le dernier numéro du journal *Pedriatrics and Child Health*.

L'équipe du Dr Ari Joffe, de l'hôpital Stollery Children's à Edmonton, a fouillé les archives médicales de son établissement pour répertorier tous les cas d'enfants ayant subi des blessures au cou en jouant sur un trampoline entre 1995 et 2006.

Sept cas ont été relevés. Parmi eux, un enfant a succombé subitement à ses blessures, un autre est maintenant tétraplégique et trois autres souffrent d'incapacités partielles.

Parce que le trampoline comporte de hauts risques de blessures et que sa popularité est croissante, le Dr Joffe estime que les gouvernements devraient en interdire l'utilisation. Deux médecins montréalais joints par *La Presse* n'osent pas aller si loin. Chirurgien-traumatologue à l'hôpital du Sacré-Cœur, le Dr Pierre Garneau traite très peu de cas de traumatismes crâniens liés aux trampolines chaque année. «Ce n'est pas une épidémie, parce qu'il y a très peu de participants», dit-il.

Le Dr Garneau ajoute que les jeunes adeptes de ski et de planche à neige risquent bien plus de subir un traumatisme crânien. «Comme dans tout sport acrobatique, c'est le manque d'encadrement qui met les jeunes à risque, dit-il. Le trampoline dans la cour est aussi dangereux que les parcs de planches à roulettes et de planches à neige qui n'ont pas de supervision. Il faut toujours faire attention.»

Le Dr Claude Mercier, neurochirurgien au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, est du même avis. Selon lui, le trampoline peut «entraîner des traumatismes crâniens et cervicaux». «Ce n'est pas banal. Mais de là à vouloir les bannir, il ne faut pas exagérer!» dit-il.

Le Dr Mercier traite très peu de traumatismes liés aux trampolines. «Je vois bien plus d'enfants qui ont subi un traumatisme crânien ou cervical à cause d'un accident d'auto ou de vélo», dit-il.

Le Dr Mercier ajoute que le trampoline, comme toute activité physique, est bénéfique pour l'enfant. «Plutôt que de l'interdire, il faut plutôt prendre des mesures pour le rendre sécuritaire», dit-il.

Ce n'est pas la première fois que le trampoline est dans la ligne de mire des médecins. En 1997, la mort d'un jeune utilisateur avait soulevé la controverse au Québec.

L'Hôpital de Montréal pour enfants avait sensibilisé le public. Le coroner avait recommandé au département d'éducation du Québec de ne pas offrir de cours de trampoline sans supervision adéquate.

En 2007, la Société canadienne de pédiatrie et l'Académie canadienne de médecine sportive ont publié une déclaration recommandant que les trampolines ne soient pas utilisés dans les maisons ou dans les cours.

LIQUIDATION DE FAILLITE

DU JAMAIS VU!! 1er tapis 80% de rabais 2e gratuit (valeur égale ou moindre du premier) 4 JOURS SEULEMENT

DES PRIX PLUS BAS QUE CEUX D'UNE FAILLITE!
(Ce n'est pas un encan.)

Rabais de 80 %
DES MILLIERS DE TAPIS À LIQUIDER

Énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions (de 2 pi x 3 pi jusqu'à 15 pi x 20 pi, tapis de passage jusqu'à 22 pi, ainsi que des tapis ronds et carrés).
Bidjar, Kazak, Qum pure soie, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavé au thé, Obusson, Savonnerie et plusieurs tapis tribaux.

Nouvelle marchandise de meubles, bronzes, peintures à l'huile et beaucoup plus!



5, 6, 7 et 8 mars

Heures d'ouverture:
jeudi 5 mars: 11 h à 20 h • vendredi 6 mars: 11 h à 20 h
samedi 7 mars: 11 h à 18 h • dimanche 8 mars: 11 h à 18 h
4720, rue Garand, Saint-Laurent (angle boul. Thimens)
ORGANISÉ PAR PRESTIQUE LIQUIDATIONS
www.prestigeliquidations.com
info: (514) 338-1000

VACANCES VOYAGE

CE SAMEDI | VANCOUVER, UN AN AVANT LES JEUX

Tous les samedis dans LA PRESSE

1710100

EN BREF

Cellules souches et croissance des os liées

Des chercheurs ont établi un lien entre cellules souches et croissance des os. Une équipe du Centre universitaire de santé McGill a découvert que l'hormone «interféron gamma» pourrait s'avérer efficace pour traiter l'ostéoporose. Cette maladie, qui fragilise les os et augmente le risque de fracture, pourrait profiter des propriétés de cette hormone produite par le corps humain et qui favorise la croissance des os. Les chercheurs ont démontré qu'en associant des groupes de cellules souches à l'interféron gamma, un processus s'activait pour stimuler la production de l'hormone.
— La Presse Canadienne

MENACES CONTRE SARKOZY

Un militaire interpellé

D'APRÈS AFP

PARIS — Un militaire de réserve de 47 ans a été interpellé hier dans le sud de la France dans l'enquête sur les menaces de mort, accompagnées de balles, adressées au président Nicolas Sarkozy et à plusieurs ministres et personnalités, a-t-on appris de source policière.

Les enquêteurs, qui agissent sous l'autorité du Parquet antiterroriste de Paris, ont interpellé cet homme, informaticien et militaire de réserve, à Montpellier sur signalement de son ex-compagne, et menaient hier après-midi une perquisition à son domicile.

Le président Sarkozy, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, celles de la Justice et de la Culture, Rachida Dati et Christine Albanel, ainsi que l'ancien premier ministre et maire UMP (parti de droite, au pouvoir) de Bordeaux, Alain Juppé, ont reçu ces dernières semaines ces menaces de mort.

Le courrier, chaque fois accompagné d'une balle de 9 mm ou de calibre 38, a également été adressé à plusieurs parlementaires UMP, ainsi qu'au patron de la chaîne de télévision privée TF1, Nonce Paolini.

« Ministres, députés, sénateurs, pourvoyeurs de lois liberticides (...) vous n'êtes que des morts en sursis », disait notamment ce courrier.

Une source proche de l'enquête a souligné que les policiers n'avaient aucune certitude.

« Nous n'avons pas de confirmation que ce soit lui » qui ait envoyé les lettres de menaces. « On vérifie cette piste-là comme d'autres », a ajouté cette source.

La ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, a estimé hier que l'auteur des courriers était « de toute évidence un petit peu dérangé ».

Les policiers privilégiaient une piste locale, toutes les lettres ayant été postées dans le département de l'Hérault, et ont relevé que le vocabulaire utilisé dans la lettre évoquait le langage des militaires, selon des sources proches de l'enquête.

EN BREF

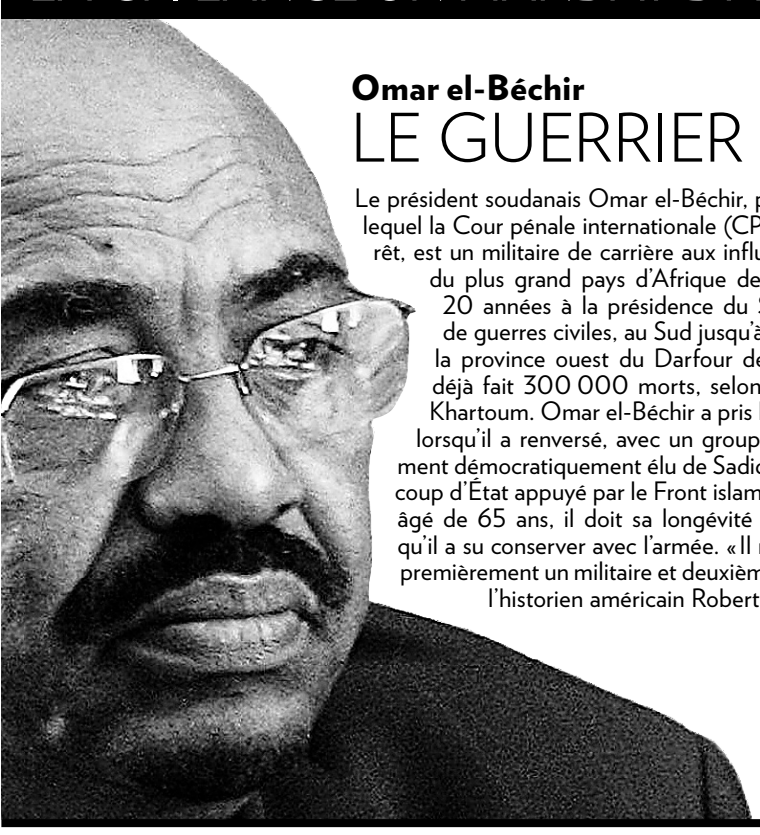
Carla Bruni-Sarkozy adopterait un enfant

La femme du président français, Carla Bruni-Sarkozy, adopterait un enfant si elle ne pouvait en avoir un second, car « être maman, c'est tous les jours et pas seulement les neuf premiers mois », déclare-t-elle dans un entretien au *Figaro Madame* à paraître samedi. Comme on lui demande si le temps est venu pour elle d'un second enfant, l'ex top-modèle devenue première dame de France, âgée de 41 ans, répond : « J'aimerais bien, mais je ne sais pas si mon âge me le permettra. » « Si ce n'est pas possible biologiquement, j'en adopterai un », ajoute-t-elle.

Agence France-Presse

MONDE

LA CPI LANCE UN MANDAT D'ARRÊT CONTRE LE PRÉSIDENT DU SOUDAN



Omar el-Béchir
LE GUERRIER

Le président soudanais Omar el-Béchir, premier chef d'État contre lequel la Cour pénale internationale (CPI) a lancé un mandat d'arrêt, est un militaire de carrière aux influences islamistes, à la tête du plus grand pays d'Afrique depuis deux décennies. Ses 20 années à la présidence du Soudan ont été jalonnées de guerres civiles, au Sud jusqu'à la paix de 2005, et dans la province ouest du Darfour depuis 2003. Ce conflit a déjà fait 300 000 morts, selon l'ONU, 10 000 d'après Khartoum. Omar el-Béchir a pris le pouvoir le 30 juin 1989 lorsqu'il a renversé, avec un groupe d'officiers, le gouvernement démocratiquement élu de Sadiq el-Mahdi à la faveur d'un coup d'État appuyé par le Front islamique national. Aujourd'hui âgé de 65 ans, il doit sa longévité politique aux liens étroits qu'il a su conserver avec l'armée. « Il n'a jamais oublié qu'il était premièrement un militaire et deuxièmement un politique », écrit l'historien américain Robert O. Collins.

– D'après AFP

Omar Hassan el-Béchir
PHOTO ASMAA WAGUIH, REUTERS

Luis Moreno-Ocampo
LE JUSTICIER

L'Argentin Luis Moreno-Ocampo, qui a obtenu un mandat d'arrêt contre le président soudanais Omar el-Béchir, est, à 56 ans, un idéaliste pragmatique ayant consacré sa vie à la traque des pires criminels de la planète. Ce champion des droits de l'homme a fait ses armes dans des procès contre les principaux responsables de la junte militaire argentine dans les années 80. C'est en 2003 que cet avocat a accepté le difficile poste de premier procureur de la Cour pénale internationale (CPI). En six ans, il a obtenu que la CPI lance au moins douze mandats d'arrêt contre des auteurs présumés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en République démocratique du Congo, en Ouganda, en République centrafricaine et au Darfour. Conseiller de la Banque mondiale et actif à Transparency International, une ONG combattant la corruption, il a aussi été l'avocat de personnalités parfois controversées comme l'ancien joueur de soccer Diego Maradona, et a enseigné dans de prestigieuses universités comme Harvard.

– D'après AFP

Luis Moreno-Ocampo
PHOTO JERRY LAMPEN, REUTERS

Soupçonné de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au Darfour

L'étau se resserre autour d'el-Béchir

D'APRÈS L'AFP

LA HAYE — La Cour pénale internationale (CPI) a émis hier son premier mandat d'arrêt contre un chef d'État, le président soudanais Omar el-Béchir, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Darfour. Le mandat d'arrêt a été immédiatement rejeté par Khartoum.

La CPI n'a pas retenu l'accusation de génocide, demandée par le procureur. Elle estime qu'il y a « des motifs raisonnables de croire » que M. Béchir a commis des « meurtres, exterminations, tortures, transferts forcés, viols, attaques contre des civils et pillages » au Darfour, territoire de l'ouest du Soudan.

En tant que « président de l'État du Soudan et commandant en chef des Forces armées soudanaises », il « avait le contrôle total » de l'armée, de la police et des milices janjawid qui s'en prennent aux civils au Darfour, dans un conflit qui a fait 300 000 morts et 2,7 millions de déplacés depuis 2003, selon l'ONU. Khartoum parle pour sa part de 10 000 morts.

« Nous ne traiterons pas avec cette Cour, a immédiatement réagi le ministre soudanais de la Justice, Abdel Basit Sabdarat. Elle n'est pas compétente (pour le Soudan). Il s'agit d'une décision politique. »

La Maison-Blanche a affirmé que les auteurs d'exactions au Darfour devaient être tenus responsables. Le porte-parole du président Barack Obama, Robert Gibbs, s'est cependant gardé de dire si l'administration américaine considérait que M. el-Béchir avait joué un rôle ou non dans ces exactions.

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et l'Union européenne ont de leur côté appelé le gouvernement du Soudan à « coopérer pleinement ».

M. Béchir participera au sommet arabe de Doha prévu à la fin du mois de mars, a annoncé son ministre des Affaires étrangères, Ali Karti, alors que Khartoum a expulsé hier une dizaine d'ONG après l'annonce de la CPI.

« Il n'y a pas d'immunité pour Omar el-Béchir. Dès qu'il voyagera dans l'espace aérien international, il pourra être arrêté. »

Une « demande d'arrestation et de transfert » de M. el-Béchir devait être envoyée « immédiatement » au Soudan, aux États parties de la CPI et aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies, selon la greffière de la Cour, Silvana Arbia.

La CPI ne dispose d'aucune force de police propre et dépend de la volonté des États pour l'exécution des mandats d'arrêt.

« Le gouvernement soudanais est obligé par le droit international d'exécuter le mandat d'arrêt sur son territoire », a insisté le procureur, Luis Moreno-Ocampo. Sinon, « le Conseil de sécurité de l'ONU devra faire en sorte qu'il obéisse ». « Il n'y a pas d'immunité pour Omar el-Béchir », a-t-il ajouté : « dès qu'il voyagera dans l'espace aérien international, il pourra être arrêté ».

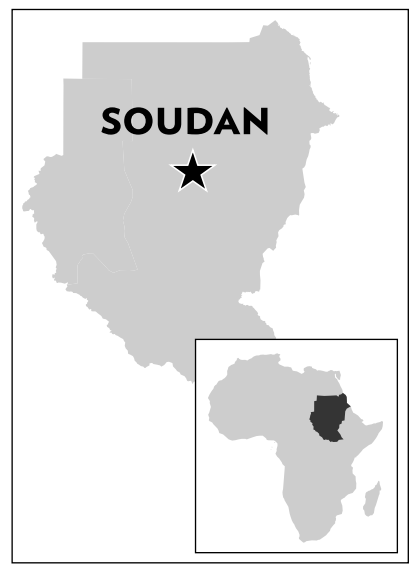
Alors que des milliers de Soudanais manifestaient dans les rues de Khartoum leur soutien au président, le mandat d'arrêt a été accueilli par des cris de joie dans un camp de réfugiés darfouris au Tchad.

Le crime de génocide ne figure pas dans le mandat d'arrêt. « Les éléments présentés par l'accusation (…) ne fournissaient pas de motifs raisonnables de croire que le gouvernement soudanais a agi dans l'intention spécifique de détruire, en tout ou partie, les groupes (ethniques) four, zaghawa et massalit », a expliqué la porte-parole de la Cour, Laurence Blairon.



PHOTO NASSER NASSER, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

La CPI estime qu'il y a « des motifs raisonnables de croire » que M. Béchir a commis des « meurtres, exterminations, tortures, transferts forcés, viols, attaques contre des civils et pillages » au Darfour, dans l'ouest du Soudan. Sur notre photo, un homme montre des crânes humains trouvés dans une fosse commune près de Mukjar, au Darfour.



CYBERPRESSE.CA

SOUDAN
Consultez notre dossier sur le Soudan et son président Omar el-Béchir sur **cyberpresse.ca/el-bechir**

« LES CAROTTES SONT CUITES »

Coup d'État, raid des rebelles du Darfour, durcissement du régime militaire ou statu quo, les scénarios semblent ouverts après le mandat d'arrêt lancé contre le président soudanais Omar el-Béchir. Selon des analystes, ce mandat d'arrêt pourrait sonner à terme le glas du régime militaro-islamiste du président arrivé au pouvoir en juin 1989 à la faveur d'un coup d'État.

« Les carottes sont cuites, la question est de savoir à quelle sauce on va les manger », estime Gérard Prunier, spécialiste français du Soudan au Centre national de la recherche scientifique.

« La première possibilité, c'est un coup d'État interne (au sein du Parti du congrès national, le parti d'Omar el-Béchir), mené par une personnalité neutre par rapport à la CPI », dit-il. Des rumeurs circulent depuis des mois dans la capitale soudanaise sur un éventuel remplacement d'Omar el-Béchir par son vice-président Ali Osman Taha ou son conseiller Nafie Ali Nafie. Le chef du renseignement, Salah Gosh, pourrait jouer un rôle-clé dans la transition, avancent des diplomates à Khartoum.

« La deuxième possibilité, c'est un coup d'État de l'armée », souligne M. Prunier, dubitatif à l'égard de ce scénario compte tenu du fait qu'Omar el-Béchir est issu du creuset militaire.

— D'après l'AFP

Entrevue avec un chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques

« Obama a respecté ses engagements »

ISABELLE HACHEY

Quatre questions à Barthélémy Courmont, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques à Paris et auteur du livre *Les défis d'Obama : vers un nouveau leadership américain*. Il est de passage à Montréal dans le cadre du colloque international « La présidence Obama: De l'espoir à la réalité », aujourd'hui à l'UQAM.

Q Barack Obama a démarré sa présidence sur les chapeaux de roues. Après six semaines au pouvoir, peut-on dresser un premier bilan?

R En politique intérieure, Barack Obama avait promis de faire adopter rapidement un plan de relance de l'économie américaine, et il a respecté ses engagements. La surprise, c'est son énorme ambition. On attendait de sa part qu'il se fasse le pompier de la crise; il souhaite plutôt imprimer une nouvelle forme d'économie à son pays. Quand il a annoncé son plan de relance, par exemple, il a aussi annoncé qu'il ouvrirait dès cette année le chantier pourtant très vaste de la réforme de l'assurance maladie aux États-Unis. On croyait que ces réformes seraient échelonnées sur quatre ans. Or, le président souhaite les mener de front, dès la première année.

Q Barack Obama est-il trop ambitieux?

R C'est une question qui reste en suspens, notamment en ce qui concerne la réforme de l'assurance maladie, un enjeu sur lequel certains de ses prédécesseurs se sont cassé les dents. En étant très ambitieux, Obama prend aussi ses premiers risques politiques réels. En effet, s'il ne parvient pas à concrétiser ces réformes aussi rapidement qu'il le souhaite, on va lui reprocher d'avoir voulu brûler les étapes. C'est son style de présidence qui risque d'être montré du doigt, d'ici quelques mois, si les réformes ne sont pas menées à bien.

Q Et en matière de politique étrangère?

R La première chose qui se dégage, c'est sa volonté d'agir très vite. On l'a vu avec les annonces du retrait des forces combattantes d'Irak et du renforcement des effectifs en Afghanistan. La grande différence par rapport aux années Bush, c'est qu'on abandonne cette vision manichéenne des relations internationales avec, d'un côté, des menaces et des risques pour les États-Unis, et de l'autre, des alliés et des partenaires. On dissocie la question irakienne de la question afghane. On traite chaque dossier séparément. C'est une rupture très nette avec l'administration précédente. On ne parle plus de guerre contre le terrorisme, mais du front irakien, du front afghan, du confit israélo-palestinien, etc.

Q La lune de miel d'Obama est-elle terminée?

R Il est vrai que le plan de relance a été plus difficile à faire adopter que prévu. Les républicains ont été plus coriaces, et Obama a dû faire des concessions. Cela ne fait que confirmer que même en temps de crise – ou peut-être encore plus en temps de crise –, le président des États-Unis ne dispose pas d'une autorité suprême sur la gestion des questions économiques et sociales. Il lui faudra composer avec non seulement l'opposition, mais sa propre majorité démocrate au Congrès. Finalement, c'est un retour au réalisme politique.

À Paris, l'opposition iranienne fourbit ses armes

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — « Si la communauté internationale ne prend pas les moyens pour interrompre le programme nucléaire iranien et si elle ne fait pas cesser l'exportation du terrorisme en Irak, à Gaza et au Liban, il pourrait y avoir une troisième guerre mondiale… »

Maryam Radjavi, la « présidente de la république » iranienne désignée par le Conseil national de la résistance – un regroupement d'organisations opposées au régime iranien – ne mâche pas ses mots.

« Quel que soit le candidat élu (en Iran), il ne sera qu'un jouet entre les mains du guide suprême Khamenei. »

Devant une centaine de journalistes conviés à sa première apparition publique depuis des années, elle accuse le régime de Téhéran d'être « une dictature religieuse qui vise à la domination du monde ».

Pour elle, l'élection présidentielle en Iran en juin n'est qu'un « show électoral », et la candidature autorisée du « libéral » Khatami n'est qu'un leurre.

« Cela reflète bien sûr les dissensions au sein de la direction religieuse, dit-elle, mais quel que soit le candidat élu, il ne sera qu'un jouet entre les mains du guide suprême Khamenei. Il est possible que celui-ci joue la carte Khatami pour amadouer l'administration Obama. C'est-à-dire gagner du temps. Ce régime est incapable de réformes. »

Maryam Radjavi est également codirigeante de l'Organisation des moudjahidine du peuple iranien (OMPI), considérée comme le principal mouvement de résistance iranien. Or ce mouvement, dit-elle, « a été l'objet d'une grave injustice, notamment de la part de la France, qui espère peut-être amadouer le régime des mollahs, et faciliter l'obtention de contrats ».

En juin 2003, sous prétexte d'activités « terroristes », 1300 policiers français avaient opéré une rafle géante au quartier général de l'OMPI à Auvers-sur-Oise, en région parisienne. Maryam Radjavi et 163 autres militants avaient été arrêtés, et certains détenus de longs mois. Près de six ans plus tard, 23 personnes restent toujours accusées d'activités terroristes, sans qu'aucune date ait été fixée pour un éventuel procès. Entre-temps, le 26 janvier dernier, l'Union européenne a officiellement radié l'OMPI de la liste des organisations terroristes. D'où cette remarque de l'avocat de l'OMPI William Bourdon: « Le dossier de l'accusation est vide. Le seul argument, c'était cette qualification de "terroriste" accolée aux moudjahidine, et qui n'existe plus. »

Autre sujet d'inquiétude: « Khamenei a réclamé publiquement de l'Irak l'expulsion des 3500 militants de l'OMPI installés depuis plus de 20 ans à Achraf. Ceux-ci risqueraient alors d'être livrés à la dictature des mollahs et massacrés. La décision dépend en grande partie des autorités américaines. Ce que nous demandons à l'Occident, c'est de rester neutre entre le peuple iranien et le fascisme religieux au pouvoir. »



PHOTO ERIC VIDAL, ARCHIVES REUTERS

Maryam Radjavi, la « présidente de la république » iranienne désignée par le Conseil national de la résistance, un regroupement d'organisations opposées au régime iranien, s'est exprimée hier, à Paris, devant une centaine de journalistes. Fin janvier, elle participait à une manifestation à Bruxelles (notre photo).

VEDETTE DE LA RÉSISTANCE

« Vedette » incontestable de la résistance iranienne, Maryam Radjavi, née en 1953, diplômée de Polytechnique, a rejoint dès l'université l'OMPI et la résistance clandestine au régime du schah jusqu'à sa chute début 1979. Rapidement les Moudjahiddine sont passés à l'opposition radicale à Khomieny et ont été victimes d'une répression féroce. Deux des soeurs de Maryam et son premier mari ont été exécutés. Réfugiée en France en 1982, elle épouse peu après le chef de l'OMPI, Massoud Radjavi, lui aussi en exil.

En guise de concession aux mollahs, la France expulse ce dernier en 1986. Il trouve refuge en Irak, où Saddam Hussein lui concède un territoire limitrophe de l'Iran, le « camp d'Acharaf ». D'où il mènera quelques opérations militaires – ou des attentats – jusqu'en 2001. À l'arrivée des Américains en 2003, les quelque 3500 militants sont privés de leur armement lourd, mais tolérés. On a reproché à l'OMPI ses méthodes autoritaires et son culte de la personnalité, mais le mouvement prône clairement l'établissement d'une démocratie pluraliste, la séparation de la religion et de l'État et l'égalité des sexes.

– Louis-Bernard Robitaille, collaboration spéciale

CYBERPRESSE.CA
TOUR D'HORIZON
Toute l'actualité internationale sur cyberpresse.ca

LE TOUR DU GLOBE

RUSSIE
Clinton courtise Moscou

La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a exprimé son espoir de convaincre la Russie de participer au projet de bouclier antimissile que les États-Unis veulent déployer en Europe malgré l'hostilité de Moscou. Elle doit rencontrer demain à Genève son homologue russe Sergueï Lavrov. La nouvelle administration américaine prône une « relance » des relations avec Moscou. AFP

ÉTATS-UNIS



PHOTO TOBY TALBOT, AP

Diana Levine

Médicaments et poursuites

La Cour suprême des États-Unis a porté un coup dur à l'industrie pharmaceutique en donnant raison à une Américaine qui souhaitait poursuivre le laboratoire américain Wyeth après avoir été amputée à cause d'un de ses médicaments. Diana Levine, musicienne du Vermont, a perdu l'avant-bras droit après avoir reçu une injection par intraveineuse de Phenergan. Par cette décision, la Cour suprême ouvre la voie à des milliers de poursuites judiciaires. AFP

MEXIQUE
Mutinerie dans une prison

Au moins 20 détenus sont morts et plusieurs autres ont été blessés hier matin lors d'une mutinerie dans la prison de la ville frontalière de Ciudad Juarez dans le nord du pays. Les victimes ont été tuées au cours d'une bagarre entre trois bandes rivales à l'intérieur de la prison. AFP

ON VOUS DONNE LA TOTALE
INCLUANT
3 ANS ENTRETIEN Goodwrench SANS FRAIS[1]
2 ANS OnStar® Plan Orientation et dépannage[2]
2 ANS XM RADIO SATELLITE 130 canaux satellites[3]
MEILLEURE PROTECTION AU PAYS 5 ans/160 000 km[4]
• GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR
• ASSISTANCE ROUTIÈRE
• TRANSPORT DE COURTOISIE
OFFRESPONTIAC.CA
PONTIAC BUICK GMC GM
MONTANA SV6
15 766 $ À L'ACHAT[5]
128 $ AUX DEUX SEMAINES 0 $ COMPTANT
FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 72 MOIS
Inclut le crédit comptant alternatif au programme « On vous donne la Totale » de Pontiac.
ROULEZ 895 km AVEC UN SEUL PLEIN (route)
ROUTE: 8,5 L/100 km (33 mi/gal)
VILLE: 13,1 L/100 km (22 mi/gal)[6]
TORRENT
187 $ AUX DEUX SEMAINES 0 $ COMPTANT
FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 72 MOIS
23 071 $ À L'ACHAT[5]
Inclut le crédit comptant alternatif au programme « On vous donne la Totale » de Pontiac.
ROULEZ 934 km AVEC UN SEUL PLEIN (route)
ROUTE: 8,3 L/100 km (34 mi/gal)
VILLE: 12,2 L/100 km (23 mi/gal)[6]
★★★★★ SÉCURITÉ 5 ÉTOILES[7]
Modèle GXP illustré
ACADIA GMC
271 $ AUX DEUX SEMAINES 0 $ COMPTANT
FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 72 MOIS
33 436 $ À L'ACHAT[5]
Inclut le crédit comptant alternatif au programme « On vous donne la Totale » de Pontiac.
ROULEZ 992 km AVEC UN SEUL PLEIN (route)
ROUTE: 8,4 L/100 km (34 mi/gal)
VILLE: 12,7 L/100 km (22 mi/gal)[6]
★★★★★ SÉCURITÉ 5 ÉTOILES[7]
Modèle SLT avec options supplémentaires illustrés
1735100A
1742156
L'Association des concessionnaires Pontiac-Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles neufs 2009 suivants : GMC Acadia (TR14526/1SQ), Torrent à T/A (2LF26/1SN) et Montana SV6 (2LU1416/1SM). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Offre en vigueur chez les concessionnaires GM du Canada participants à l'achat d'un véhicule GM admissible neuf 2008 ou 2009, entre le 13 février 2009 et le 1er juin 2009. Ce programme exclut la Savana de GMC et les camions poids moyen. La durée du programme d'entretien sans frais expire après 36 mois/60 000 km, selon la première éventualité, à partir de la date de mise en service du véhicule. Ce programme d'entretien sans frais est un programme de marketing de GM Canada et n'est pas monnayable. L'entretien doit être fait chez un concessionnaire General Motors du Canada. Ce programme inclut l'inspection, la vidange d'huile à moteur, le changement de filtre et la permutation des pneus, conformément à l'indicateur de vidange d'huile du véhicule, le cas échéant, ou au guide du propriétaire. Ce programme n'inclut pas le remplacement d'autres pièces ou liquides ni les autres services requis, indiqués au guide du propriétaire, qui pourraient être relevés lors de l'inspection du véhicule. Rendez-vous chez votre concessionnaire pour en apprendre davantage. 2. Les clients ayant pour l'un des véhicules admissibles doivent être en bon état de marche. Contrat d'abonnement au service obligatoire. Rendez-vous au onstar.ca pour consulter les modalités liées au service OnStar et l'énoncé de confidentialité et pour obtenir les détails et les restrictions du service. 3. Les clients ayant pour l'un des véhicules admissibles munis de la radio satellite XM installée en usine reçoivent gratuitement un abonnement de deux ans à la radio satellite XM. L'abonnement mensuel est vendu séparément à la fin de la promotion de deux ans. La radio satellite XM est offerte dans les 10 provinces canadiennes et dans les 48 États contigus des États-Unis. Pour en savoir plus, visitez gm.xmradio.ca. 4. Selon la première éventualité : Camions poids moyen exclus. Détails sur la garantie limitée chez votre concessionnaire. 5. Transport (Acadia : 1 300 $; Torrent : 1 200 $; Montana : 1 350 $), frais d'immatriculation, assurance et toutes taxes en sus. Inclut le crédit comptant alternatif disponible chez le concessionnaire dans le cadre du programme « On vous donne La Totale » de Pontiac. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers, s'il applicables, et les droits sur les pneus sont en sus et payables à la livraison. Aucun dépôt de sécurité requis. Paiements basés sur un taux bancaire moyen de 8,0 % pour des termes de 72 mois selon l'information disponible dans les institutions financières autres que GMAC au moment de la publication. Les clients qui bénéficient des prix indiqués ne peuvent se prévaloir des taux de financement réduits de GMAC, donc les clients qui optent pour un financement à un taux réduit avec GMAC verront leur taux effectif de financement différer. Le taux de financement peut varier selon l'historique de crédit du consommateur ou l'institution financière choisie. Communiquez avec votre concessionnaire pour en savoir davantage. 6. Selon les tests de consommation de GM conformément aux méthodes approuvées par Transports Canada pour une réserve de carburant de 10 % et une capacité de réservoir de 83,3 L pour Acadia avec moteur de 3,6 L et boîte automatique 6 vitesses ; de 77,6 L pour Torrent avec moteur de 3,4 L et boîte automatique 5 vitesses ; et de 76 L pour Montana SV6 avec moteur de 3,9 L et boîte automatique 4 vitesses. 7. Cote de sécurité cinq étoiles pour conducteur et passager avant lors d'essais de collision frontale pour Torrent. Cote de sécurité cinq étoiles pour conducteur et passager avant lors d'essais de collision frontale des nouveaux véhicules de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA — www.safercar.gov). Cette offre est exclusive et ne peut être combinée avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants (visitez primegmpouretudiants.ca) et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.

FORUM

André Desmarais › Président du conseil d'administration LA PRESSE
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

La modération n'a plus meilleur goût



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Grands amateurs de vin, les Québécois pouvaient se consoler de cette petite faiblesse en se rappelant que selon plusieurs études, la consommation modérée d'alcool, en particulier de vin rouge, réduit les risques de maladies cardiovasculaires. Toutefois, deux pavés viennent d'être lancés dans cette barrique.

Dans une brochure destinée aux médecins, l'Institut national du cancer, en France, affirme que le risque de souffrir de certains cancers «est significatif dès une consommation moyenne d'un verre par jour». L'Institut ajoute, catégorique: «Toute consommation d'alcool est donc déconseillée.»



Un verre ou deux par jour? Oubliez ça!

La même conclusion ressort d'une imposante recherche menée auprès de plus d'un million de femmes au Royaume-Uni. Cette étude montre que le risque de certains cancers augmente avec le nombre de verres bus, et ce, dès que la consommation dépasse deux verres par semaine. Cela est vrai surtout chez les fumeuses. Mais, dans le cas du cancer du sein, l'augmentation du risque a aussi été constatée chez les femmes qui ne fument pas. Autre résultat troublant, le vin n'est pas moins cancérogène que les autres sortes d'alcool.

Selon les auteurs, l'alcool serait à l'origine de 11 % des cas de cancer du sein au Royaume-Uni. Si ce pourcentage vaut pour le Québec, 600 nouveaux cas de cancer par an seraient causés par la consommation d'alcool.

Dans un éditorial publié en même temps que l'étude britannique, deux chercheurs américains affirment: «Du point de vue du risque de cancer, le message de cette étude ne pourrait pas être plus clair: il n'y a pas de niveau de consommation d'alcool qu'on puisse considérer sans risque.» Déjà, il y a un an, l'imposant rapport du World Cancer Research Fund avait conclu que contrairement à ce que les recherches antérieures laissaient entrevoir, il n'existe pas de «seuil de consommation généralement sûr».

////////////////////////

Voici donc le consommateur confronté à un dilemme. Si la consommation modérée de vin diminue les risques de maladies cardiovasculaires mais augmente ceux de certains cancers, que doit-il faire? Se mettre la tête dans son cellier et ignorer les mauvaises nouvelles?

Que penser de la bonne image dont a profité l'industrie vinicole au cours des dernières années, au point que des organismes de lutte contre les maladies cardiaques se sont associés à la Société des alcools du Québec? Et que dire de cette société d'État qui multiplie les promotions pour encourager la consommation du vin, un produit de plus en plus considéré comme cancérogène même lorsqu'il est consommé de façon responsable?

Il se peut – malheureusement! – que les consommateurs, les médecins et la SAQ doivent modifier leur façon de voir la consommation modérée d'alcool. Compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques, compte tenu aussi de la place considérable qu'occupe le vin sur nos tables et dans notre vie sociale, les responsables de la santé publique au Québec doivent se pencher dès que possible sur la question.

Moins d'autos sur le Plateau



nathalie.collard@lapresse.ca
NATHALIE COLLARD

L'arrondissement de Plateau-Mont-Royal vient d'adopter un plan de déplacement urbain (PDU) qui mise sur la qualité de vie de ses résidants.

Ce plan pourrait se résumer en quatre mots: bienvenue au XXIe siècle. Il vise deux objectifs: réduire le nombre de voitures qui traversent le quartier et favoriser les alternatives à l'auto pour ceux qui y vivent.

Parmi les mesures proposées, on veut diminuer la vitesse (30 km/h) dans les rues, ajouter des dos d'âne et accroître la signalisation dans les zones scolaires. On veut aussi ajouter des parcomètres et faire payer plus cher les vignettes de stationnement aux propriétaires de gros cylindrés. Enfin, à plus long terme, on compte sur l'amélioration du système de transport en commun promise dans le plan de transport de la Ville de Montréal (fréquence, efficacité ainsi qu'une éventuelle ligne de tramway) pour encourager les gens à laisser leur auto à la maison ou l'utiliser seulement quand c'est absolument nécessaire.



À ces mesures viendront se greffer le prolongement de tronçons de pistes cyclables, des places de stationnement destinées à l'autopartage, etc.

Jusqu'ici, ces mesures suscitent deux types de réactions: les inconditionnels de l'auto qui se cachent la tête dans le sable depuis cinq ans crient au scandale tandis que les plus écolos (comme le chef du parti Projet Montréal, Richard Bergeron) trouvent le plan encore trop timide.

Comme c'est souvent le cas, la vérité se situe à mi-chemin entre ces deux positions. Il y a 20 ans, ce plan aurait été qualifié d'avant-gardiste. Aujourd'hui, à l'heure des variations du prix du carburant, de Kyoto et d'une certaine prise de conscience écologique, ces mesures relèvent du gros bon sens.

On n'annonce pas une révolution dans la République du Plateau! On présente un plan de déplacement cohérent avec le plan de transport adopté par la Ville de Montréal l'an dernier.

Or ce plan montréalais, s'il se réalise un jour, prône un véritable parti-pris pour les transports collectifs. C'est cette même volonté qui transpire entre chaque ligne du PDU du Plateau.

On discute depuis plusieurs années de l'urgence de modifier nos habitudes de déplacement trop polluantes. L'heure de poser des gestes concrets est enfin arrivée. Bien sûr, le choix du transport collectif exige certains compromis à l'égard de notre confort individuel, il faut être réaliste.

Cela dit, pour que le plan de déplacement réussisse, il faut deux conditions: la première, que cette approche soit adoptée par les autres arrondissements. À quoi bon revoir l'utilisation de l'auto sur le Plateau si la même philosophie n'est pas appliquée dans Rosemont, Villeray ou Hochelaga-Maisonneuve?

L'autre condition, sans aucun doute la plus importante: une meilleure offre de transports en commun.

Personne n'abandonnera sa voiture pour des wagons de métro bondés et surchauffés. Personne ne choisira l'autobus s'il ne passe pas à l'heure dite, ou s'il faut mettre 60 minutes pour un trajet qui en prend 10 en auto.

Si ces deux conditions sont remplies, on pourra enfin espérer que le plan de déplacement urbain du Plateau annonce une nouvelle ère pour Montréal. Et ce ne sera pas trop tôt.



serge.chapleau@lapresse.ca
EUGÈNE DELACROIX
LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE
DROITS RÉSERVÉS

OPINION

Missions de paix sur une poudrière

Le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale contre le dictateur el-Béchir pourrait tout faire sauter au Soudan

JOCELYN COULON



L'auteur (j.coulon@cerium.ca) est directeur du Réseau francophone de recherches sur les opérations de paix. Il est présentement au Tchad en visite auprès des forces de paix EUFOR-Tchad et MINURCAT.



PHOTO ABD RAOUF, ASSOCIATED PRESS
Le dictateur Omar el-Béchir, sous le coup d'un mandat d'arrêt international, a participé hier à une cérémonie de remise des diplômes de l'Académie de l'aviation. L'inculpation du président soudanais est liée aux troubles qui se déroulent au Darfour depuis plus de six ans.

La Cour pénale internationale vient de frapper un grand coup. Pour la deuxième fois – après le président serbe Slobodan Milosevic – la justice internationale émet un mandat d'arrêt contre un chef d'État, en l'occurrence le dictateur soudanais Omar el-Béchir. Il reste maintenant à l'arrêter et à le transférer à La Haye sans provoquer la déstabilisation du pays et de cette région d'Afrique meurtrie par tant de conflits.

Traquer, arrêter et juger des criminels de guerre est une des choses les plus difficiles à réaliser. Les tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont mis du temps à s'organiser puis à tenir leurs premiers procès. Le bilan n'est toutefois pas mauvais, car si des petits couteaux garnissent les box d'accusés, des chefs serbes, croates, bosniaques et rwandais ont fait ou font face à la justice.

Omar el-Béchir subira-t-il le même sort? En 1995, après les accords de Dayton mettant fin au conflit en Bosnie, bien des observateurs avaient mis une croix sur l'arrestation éventuelle des criminels de l'ex-Yougoslavie. Ils ont eu tort. On verra donc pour le président soudanais.

Entre-temps, la communauté internationale et, au premier chef, le Conseil de sécurité de l'ONU doivent se préparer à répondre aux contrecoups éventuels de la décision de la CPI. Ici, à Abéché, où deux opérations de paix – celle de l'Union européenne (EUFOR-Tchad) et celle de l'ONU (MINURCAT) – ont installé une grande base logistique afin d'appuyer leurs troupes déployées un peu partout dans l'est du Tchad et près de la frontière avec le Darfour, les militaires ont déjà leurs plans en main afin de prévoir toutes les éventualités. Et celles-ci sont aussi nombreuses que complexes et dangereuses.

L'inculpation d'el-Béchir est liée aux troubles qui se déroulent au Darfour depuis plus de six ans et où une mission de l'ONU (la MINUAD) tente de protéger les populations victimes de massacres de masse. Ces troubles ont débordé au Tchad où des Darfouris sont réfugiés dans la partie Est et où les attaques de milices soudanaises ont aussi poussé des populations tchadiennes à trouver protection dans des camps de déplacés. D'où le déploiement de ces missions de paix pour les sécuriser.

Le président ne voudra rien faire pour braquer l'opinion internationale et va rester gentiment dans son pays.

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, le Tchad et la République centrafricaine, au sud, sont aussi aux prises avec des rébellions internes instrumentalisées par l'un et l'autre régime en place et par le Soudan. Un triangle infernal.

Enfin, ce tableau ne saurait être complet sans mentionner le déploiement d'une autre mission de l'ONU, dans le Sud-Soudan cette fois (la MINUS) où Khartoum a signé un fragile accord de paix avec une rébellion vieille de 30 ans.

Cette région est une poudrière, car ces conflits sont liés et une étincelle – l'inculpation d'el-Béchir? – peut tout faire sauter. Le pouvoir à Khartoum a les moyens de réagir violemment en tirant sur les trois ficelles. En désespoir de cause, rien n'empêcherait le gouvernement soudanais de s'attaquer directement aux milliers de soldats des quatre forces internationales déployées dans la région.

Mais le pire n'est jamais certain. Louise Arbour avait soulevé la colère de nombreux dirigeants occidentaux en inculpant Slobodan Milosevic au moment où l'OTAN négociait avec lui sur le Kosovo. Il se croyait ainsi à l'abri. Il fut promptement arrêté après la guerre de 1999 et à la faveur d'un changement de régime en Serbie.

Au Soudan, les choses sont sans doute différentes, mais un scénario semblable pourrait se dérouler. Le président ne voudra rien faire pour braquer l'opinion internationale et va rester gentiment dans son pays, car il sait qu'aucune force internationale ne va attaquer sa capitale pour l'y cueillir. À moins, bien entendu, que certains au sein du régime le trouvent trop gênant et l'offrent aux juges de la CPI.

AVEZ-VOUS PEUR DU VIN? FORUM@LAPRESSE.CA

Une recherche menée auprès d'un million de femmes au Royaume-Uni conclut que toute consommation d'alcool, même modérée, accroît les risques de certains cancers. De son côté, l'Institut national du cancer, en France, affirme dans une brochure que l'augmentation du risque du cancer «est significative dès une consommation d'un verre par jour». Ces nouvelles études vous convainquent-elles des risques d'une consommation modérée d'alcool? Allez-vous réduire votre consommation de vin dans l'espoir de diminuer vos risques de souffrir d'un cancer?

Écrivez-nous en grand nombre à **forum@lapresse.ca**, ou visitez **cyberpresse.ca**. Un échantillon des commentaires reçus sera publié dans les prochains jours.



FORUM

Le «chum» du CHUM



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le choix d'Yvon Deschamps comme porte-parole du CHUM est vraiment judicieux. L'histoire de cet hôpital était depuis le début une tragico-médie, elle se poursuit maintenant sur le mode de l'humour noir.

Déjà, les blagues circulent, tout inspirées par les monologues du père de nos humoristes. Échantillon prélevé hier sur des blogues: «Le CHUM, *kossa donne*?»

L'histoire de cet hôpital était depuis le début une tragicomédie, elle se poursuit maintenant sur le mode de l'humour noir.

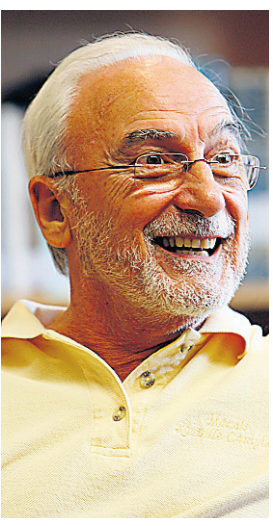
«Le CHUM s'en va à Juste pour rire.» «Le CHUM, on veut pas le *sawoir*, on veut le *woir*»... La meilleure est évidemment venue de Chapleau. Évoquant le fameux *Ostid'show* auquel l'humoriste a collaboré en 1968, il dessinait hier un Yvon Deschamps en chemise d'hôpital, conviant le peuple à son Ostid'CHUM.

Au Québec, tout finit dans l'humour, on se marre, on se tord les côtes, on se roule par terre tellement tout est comique. On va mourir de rire avant d'arriver à l'hôpital, on n'aura même pas à attendre aux urgences!

L'hôpital lui-même, tout universitaire prétend-il être, se met de la partie, en se drapant d'une banderole représentant une infirmière disant: «Je me cherche un CHUM.» Quelle finesse, quelle hauteur de vue, quelle élégance linguistique, quel respect pour le personnel infirmier!

Le génie qui a concocté ce slogan a capté en une seule phrase l'essence même du CHUM, une institution qui se cherche depuis des années et qui, aujourd'hui, cherche désespérément des *chums* chez les donateurs exaspérés. La langue est relâchée et le concept, vulgaire? Calmons-nous, cela correspond exactement à l'esprit de l'entreprise!

Il fallait être snob pour vouloir doter le Québec français d'un grand centre de recherche et de soins d'envergure internationale bâti dans du neuf, et avec de l'espace. On a préféré un hôpital de proximité, quelque chose de pas impressionnant, mal logé, rafistolé et construit à la va-comme-je-te-pousse, quelque chose qui convient à un peuple qui est, comme Yvon Deschamps l'a si bien illustré dans ses monologues, «né pour un p'tit pain».



ARCHIVES LA PRESSE
Yvon Deschamps

Son inoubliable personnage du petit bonhomme exploité mais content de son sort, on le retrouve ici: ce personnage-là, c'est le meilleur *chum* du CHUM. Il fait rire de lui, mais il rigole: le CHUM, un hôpital pour avoir du *fun* avec ses *chums*! Continuons dans cette veine riche d'évocations. Tiens, pastichons le délicieux film de Cédric Klapisch: «Chacun cherche son CHUM»... C'est vrai qu'il va falloir le chercher longtemps, le CHUM, au rythme où vont les choses.

Il vaudrait mieux tout arrêter avant l'irréparable. Hélas! «le train fou continue d'avancer vers le gouffre», comme l'écrivait lundi Joseph Facal dans le *Journal de Montréal*. «Ce naufrage va nous hanter encore plus longtemps que la Caisse de dépôt», prédit-il.

Il y a au moins un parallèle entre le CHUM et la Caisse... L'ancien ministre Philippe Couillard, à qui l'on doit d'avoir lancé le CHUM sur cette voie désastreuse, a quitté la politique au moment où tout le monde réalisait l'ampleur de son erreur. L'ancien patron de la Caisse, Henri-Paul Rousseau, l'homme qui avait présidé à la mise en place des stratégies qui ont abouti là où l'on sait, s'est éclipsé avant la fin de son mandat... quittant lui aussi le navire avant le naufrage, en empochant une indemnité de départ de 378 750$, gracieuseté des mêmes contribuables qui ont été lésés par les décisions de la Caisse.

M. Rousseau sortira de son mutisme lundi. Il va probablement nous dire qu'il n'est responsable de rien. Évidemment, dans notre monde de comiques, personne n'est jamais responsable de rien.



PHOTO ÉRICK LABBÉ, LE SOLEIL
André Dion ne veut mettre personne dans l'embarras: «Mais je veux davantage de l'humain autour de moi, de la compassion, du respect de mon geste libre, celui de terminer mon agonie et de mettre fin à mes jours en ce monde.»

Je ne veux pas mourir à Zurich

Un Québécois demande au ministre Bolduc de l'aide médicale pour finir ses jours dans la dignité

ANDRÉ DION
L'auteur demeure à Québec. Voici des extraits d'une lettre qu'il a fait parvenir au ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc.

Monsieur le ministre, j'ai besoin de votre aide pour mieux terminer ma vie, pour mieux mourir libre, en dignité et en fierté.

Je ne veux pas aller mourir à Zurich, en Suisse, chez Dignitas. Même si je veux de l'aide médicale pour mourir, je ne veux surtout pas mettre personne dans le trouble en m'aidant à partir de ce monde.

Je veux simplement que mes médecins me donnent les médicaments qu'il faut pour que mon cœur s'arrête, pour que mon agonie cesse, pour que ma vie se termine, pour que ça se passe bien, sans douleurs, à mon heure choisie. Comme ça se passe plutôt très bien en Oregon depuis plus de 10 années.

Je ne veux personne pour m'aider ou m'encourager à prendre ces médicaments terminaux. Ce que je veux, c'est d'être accompagné par un médecin et autres professionnels estimés, et par quelques proches. J'ai bien dit accompagné, pas aidé et pas encouragé. Je ne veux vraiment pas mettre personne en problèmes majeurs, mais je veux davantage de l'humain autour de moi, de la compassion, du respect de mon geste libre, celui de terminer mon agonie et de mettre fin à mes jours en ce monde.

Je suis né à Québec en 1942, et fier de l'être. J'ai vécu ici et là au Québec. J'ai pleinement vécu, sur tous les plans, et j'en suis fort satisfait et j'en remercie Dieu. Quelle vie j'ai eue! Avec des joies et des peines, elle a été très belle.

En 2003, me voici avec un cancer de la prostate, et tout un. PSA de 80. Pas opérable. Avec en prime le cancer des os à volonté. On me donnait un an à vivre; ça fait cinq années déjà! Je suis un «passé date», quoi! Mes os souffrent de plus en plus, et tout mon corps aussi! Les doses de médicaments augmentent. Mon goût de vivre diminue.

Même si, autour de moi, j'ai de bonnes personnes, de bons professionnels de la santé, un beau petit appartement à Québec, dans une résidence pour personnes très âgées, de beaux séjours dans un centre-jour de soins palliatifs, mourir trop longtemps et péniblement ne m'intéresse pas. Durant mes dernières années de maladie, j'en ai vu des mourants mourir péniblement, avec assez souvent une vie de fardeau pour eux-mêmes et pour les autres. Mourir comme ça, ça ne m'intéresse pas. Ça intéresse qui, au juste?

Je veux simplement que mes médecins me donnent les médicaments qu'il faut pour que mon cœur s'arrête, pour que mon agonie cesse, pour que ma vie se termine, pour que ça se passe bien, sans douleurs, à mon heure choisie.

Je suis prêt pour l'autre vie, avec ceux qui m'aiment et que j'aime.

Je vous adresse une telle demande loin de la dépression; la pression me vient du comment je vais agoniser et du quand. Ma conscience? Je poserais une telle action terminale avec une grande paix dans ma conscience. Je suis un chrétien croyant. Je crois surtout que le Jésus que je connais et en qui je crois, s'il était encore ici, m'accompagnerait sans dire mot, avec une présence de compassion et avec un regard plein d'humanité et même de divinité. Pour mon entrée dans l'autre monde, je n'ai pas à me crucifier par une agonie douloureuse et peut-être ignoble. Crucifié, Jésus l'a été une fois, et c'est suffisant!

Je sais que depuis longtemps la population canadienne est très favorable à cette aide. Intervenez auprès d'Ottawa. Les Communes doivent cesser d'avoir peur. Faites pression pour que cette aide médicale de compassion ne soit plus un crime, tout en étant toujours très bien encadrée.

Vous savez, M. le Ministre, que des médecins québécois avouent secrètement aider activement des mourants à mourir. Il est à espérer que ceux qui le font ou qui veulent le faire s'unissent et s'affichent publiquement. Ces médecins ne sont pas et ne seront pas des assassins; ce sont des professionnels humains qui humanisent courageusement notre fin de vie. Ils méritent d'être mieux compris et soutenus par votre ministère et aussi par leur Collège.

Prendre une tonne de médicaments par jour devient lourd et écrasant à vivre. J'ai parfois l'impression que ma vie baigne dans le contre-nature. Je ne veux pas aller mourir en Suisse, comme ont dû le faire deux Canadiennes, Manon Brunelle de Montréal et Elizabeth MacDonald d'Halifax, il y a moins de cinq ans.

Au moment final, lors du début intense de mon agonie, je veux qu'un médecin m'aide à mourir dignement, en m'apportant le médicament du grand départ, au jour de mon choix, au lieu choisi, accompagné dans une douce et respectueuse compassion. En terminant ainsi ma vie, je partirai le cœur comblé, l'esprit en paix et ma vie satisfaite. Debout, je mourrai!

Ne m'obligeons pas à aller mourir en Suisse. Ce serait honteux. Pour tous. Aidez-moi à mourir dans la fierté! Ici, au Québec.

Les biotechs sous respirateur

Sans des mesures d'urgence du gouvernement Charest, la majorité des entreprises risquent de fermer leurs portes d'ici un an

MARIO LEBRUN
L'auteur est le directeur général de BIOQuébec.

En 2008, six PME biotechnologiques ont fermé leurs portes. Selon un sondage réalisé par BIOQuébec, 66% des entreprises sondées disposent de moins de 12 mois d'encaisse, 33% d'entre elles n'en ont que pour six mois, alors qu'un tiers d'entre elles ne disposent que de trois mois. Dans ce contexte, c'est plus de 10 000 emplois directs et indirects au Québec qui sont à risque.

Des mesures d'urgence temporaires doivent être adoptées par le gouvernement libéral dans son prochain budget pour assurer la survie de plusieurs entreprises biotechnologiques québécoises. Si des mesures ne sont pas adoptées, c'est toute l'industrie québécoise des sciences de la vie et des technologies de la santé qui risque de perdre sa capacité à se renouveler et à être compétitive sur la scène mondiale.

L'absence de mesures entraînerait l'effritement du tissu industriel biopharmaceutique et pharmaceutique québécois, la perte d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, ainsi qu'une baisse de productivité. Le secteur de la recherche et de l'innovation biopharmaceutique est un moteur puissant de croissance et de création de la richesse pour le Québec.

La crise économique actuelle ne fait qu'accentuer l'ampleur de la compétitivité globale dans tous les secteurs industriels. Elle frappe durement les entreprises de biotechnologie québécoises et affecte leur capacité à innover. Ces sociétés mettent au point des technologies et de nouveaux médicaments qui améliorent la santé et la qualité de vie des populations. Elles dépendent largement du bon fonctionnement des marchés de capitaux et sont particulièrement vulnérables en période de crise.

Ainsi, les investissements en capital-risque ont dégringolé de 46% au Québec en 2008 par rapport à l'année précédente, comparativement à des baisses de 36% dans l'ensemble du Canada et de 8% aux États-Unis. Les sociétés en début de croissance ont été particulièrement affectées par ces baisses de financement. Les boîtes en démarrage ont vu leurs fonds s'effriter de 30%, tandis que celles en début de croissance encaissaient une baisse de 70%.

Les sociétés qui n'arrivent pas à financer leurs activités sont forcées de réduire leurs effectifs, de mettre à pied des chercheurs, de reporter leurs projets ou de fermer leurs portes comme ce fût le cas en 2008.

Au cœur des industries de l'innovation, les sciences de la vie et de la santé constituent l'un des secteurs économiques dotés des plus importants effets de levier en termes de création de richesse collective, que ce soit par son impact sur le PIB, le nombre et la qualité des emplois créés ou encore la contribution aux revenus de l'État et des municipalités.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

SNÅLIS. Boîte avec couvercle. 56 litres.

7.99$



SNÅLIS. Boîte avec couvercle. 7,99 $. Polypropylène. L60×P40×H34cm. 56 litres. Capacité 19 litres aussi vendue. **3,49 $.**



DISTANS. Contenants pour aliments. Empilables. Polypropylène sans danger au micro-ondes, au congélateur et au lave-vaisselle.
Contenants ronds. 1,49 $ les 3. Ø11×H8cm. 0,4 litre.
Contenants carrés. 1,99 $ les 3. L14×L14×H7cm. 0,5 litre.

SORTERA. Bac avec couvercle à charnière.

14.99$



SORTERA. Bac avec couvercle à charnière. 14,99 $. Idéal pour le tri des articles à recycler. Polypropylène blanc. L39×P55×H28cm. 37 litres.

Festival du OMAR !



SNACK. Boîtes. Empilables. Bouleau contreplaqué et acier galvanisé. A.R.
Petite boîte. 16,99 $. L56×P37×H15cm.
Grande boîte. 24,99 $. L56×P37×H30cm.



CELEBER. Bocaux avec couvercle. Porcelaine feldspathique. 0,5 litre, **6,99 $.** 1,1 litre, **8,99 $.** 19 cl, **6,99 $ les 2.**

Étagère OMAR

19.99$



Était ~~59.99$~~

4 jours seulement !
5 – 8 mars

OMAR. Étagère. 19,99 $. Était ~~59,99 $~~. Pieds réglables. Montage sans outils. Acier galvanisé. Charge maximale par tablette : 65kg. A.R. L92×P36×H92cm. **LIMITE DE 2 PAR CLIENT.** Jusqu'à épuisement des stocks. Aucun bon différé. **BRANÄS. Corbeilles. 6,99 $ ch.** Rotin tressé main. Dimensions au choix, L25×L23×H15cm ou L25×L23×H23cm.



GLIS. Boîtes avec couvercle. 4,99 $ les 3. Empilables. Polypropylène sans danger au lave-vaisselle. Coloris variés. L17×L10×H8cm.



TROFAST. Rangement. Cet agencement, 60 $. Bacs de couleurs et dimensions variées. A.R. L44×P30×H91cm.

GORM Étagère

25$



GORM. Étagère. 25 $. Comprend 4 tablettes à hauteur réglable. Bois massif non traité. A.R. Charge maximale par tablette : 50 kg. L77×P31×H174cm. **Tablette supplémentaire. 5 $ ch.**

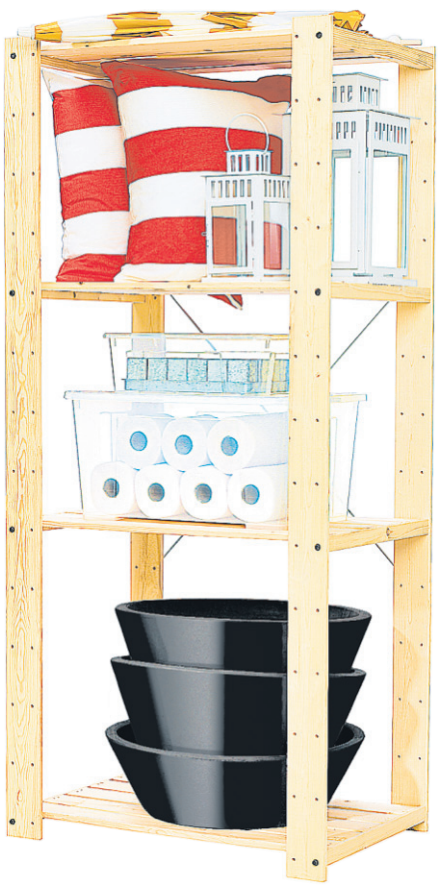
GORM. Corbeille à pince. 2,99 $ ch. Acier. L29×P27×H15cm.

APA. Coffre à jouets.

17.99$



APA. Coffre à jouets. 17,99 $. Sert aussi de banquette. Panneau de fibres peint blanc et bois massif. A.R. L70×P36×H29cm.



GORM. Étagère. 39 $. Comprend 4 tablettes à hauteur réglable. Bois massif non traité. A.R. Charge maximale par tablette : 50 kg. L77×P51×H174cm. **Tablette supplémentaire. 8 $ ch.**

Repas gratuit pour enfant
pendant la Relâche seulement !*

Servi avec lait ou boisson gazeuse.

*À l'achat d'un repas pour adulte. Enfants de moins de 12 ans. Offre valable du lundi 2 mars au vendredi 6 mars, après 11 h.



1733235A

IKEA BOUCHERVILLE
586, rue de Touraine
(Autoroute 20, sortie 95)
Tél. : 450-449-6755
Lundi - vendredi 10 h - 21 h
Samedi - dimanche 9 h - 17 h

IKEA MONTRÉAL
9191, boul. Cavendish
(Autoroute 40 et boulevard Cavendish)
Tél. : 514-738-2167
Lundi - vendredi 10 h - 21 h
Samedi - dimanche 9 h - 17 h

www.fr.IKEA.ca
Magasinage à distance, 1-866-866-IKEA

IKEA®

Si bien chez soi

Jusqu'à épuisement des stocks. Le choix varie selon les magasins. Aucun bon différé. A.R. : assemblage requis. Les articles annoncés ne sont pas tous offerts en ligne. © Inter IKEA Systems B.V. 2009.